

SEANCE ORDINAIRE DU 17 AVRIL 2008

Président : M. John LINGG
Vice-président : M. Dominique ZEHFUS
Secrétaire : M. Damien BONFANTI
Membres : Mmes Lucia BARBEY, Murielle MARCHIANDO, Louise REY

Sont présents :

MM. Thierry AESCHBACHER, Javier ALONSO, Mme Luisa ALONSO-PENTZKE, MM. Cédric ANNEN, Gilles AUGSBURGER, Alessandro CALABRESE, Mmes Martine CASUTT, Claudine CORMINBOEUF, Marceline DILONARDO, M. Alain ERETZIAN, Mme Carole ESTOPPEY, MM. Yves FAVRE, Stéphane FLOREY, Jean FONTAINE, Roger GOLAY, Mme Anne-Claude JUILLERAT VAN DER LINDEN, MM. Patrick LUSI, Christian MARCHIANDO, Alain MATHIEU, Cyril MIZRAHI, Frédéric OLOFSSON, Frédéric PROGIN, Mme Suzanne RICHERT, MM. Karel STUDER, Hüseyin TEMEL, Mme Nathalie VERGAIN, MM. Claudio VITALI, Pierre-Alain VOLERY

Excusé : M. David RÖTHLISBERGER

Assistent à la séance : M. François BAERTSCHI, Maire
M. François LANCE, M. Frédéric RENEVEY,
Conseillers administratifs
Mme Maya AUGSBURGER, Secrétaire

ORDRE DU JOUR :

- 1) Approbation de l'ordre du jour
- 2) Approbation du procès-verbal de la séance du 13 mars 2008
- 3) Communications du Bureau
- 4) Communications du Conseil administratif
- 5) Propositions du Conseil administratif
- 6) Présentation des comptes 2007
- 7) **Commission des travaux et constructions – Séance du 6 mars 2008 –**
Rapporteur : M. Karel STUDER
 - a) Route de Chancy / chemin du Gué – Extension du réseau des collecteurs EU/EP chemin du Gué et travaux de réhabilitation des collecteurs route de Chancy - Crédit d'étude (Fr. 60'000.--) **p. 283** **Arrêté**
 - b) Tennis Club Lancy Fraisiers – Rénovation et agrandissement du restaurant et aménagements extérieurs
Crédit de construction (Fr. 260'000.--) **p. 284** **Arrêté**
 - c) Villa Le Point Virgule – Point de la situation **p. 287** **Information**
 - d) Divers
- 8) **Commission de l'aménagement du territoire – Séance du 9 avril 2008 –**
Rapporteur : M. Thierry AESCHBACHER
Demande d'une dérogation à l'indice d'utilisation du sol (0,35) sur les parcelles 362 et 361, feuille 10 de Lancy, pour la construction de 3 villas contiguës avec garages, installation de capteurs solaires en toiture au chemin des Voirons 3, 5 et 7 **p. 288** **Arrêté**

Séance ordinaire du 17 avril 2008

- 9) **Commission des travaux et constructions – Séance du 3 avril 2008 –
Rapporteuse : Mme Martine CASUTT
Commission des finances et gestion des immeubles locatifs -
Séance du 7 avril 2008 –
Rapporteur : M. Alain MATHIEU**
Chemin du Bac / tronçon route St-Georges – chemin Fort-de-l’Ecluse
Réaménagement de la chaussée et construction de collecteurs
Crédit d’étude (Fr. 240'000.--) **p. 289 Arrêté**
- 10) **Commission des travaux et constructions – Séance du 3 avril 2008 –
Rapporteuse : Mme Martine CASUTT**
a) Présentation du projet de salle de spectacles à la Villa Tacchini **p. 291 Information**
b) Chemin Daniel-Ihly – Construction de collecteurs
Crédit d’étude (Fr. 80'000.--) **p. 289 Arrêté**
c) Divers
- 11) **Commission de l’environnement – Séance du 4 mars 2008 –
Rapporteur : M. Dominique ZEHFUS**
a) Visite du dépôt de la voirie du Petit-Lancy **p. 292 Information**
b) Présentation des différentes options concernant les bornes
du parc Marignac **p. 293 Vote de principe**
c) Divers
- 12) **Commission des finances et gestion des immeubles locatifs –
Séance du 7 avril 2008 –
Rapporteur : M. Alain MATHIEU**
Evolution et gestion de la dette communale **p. 294 Information**
- 13) **Commission de l’aménagement du territoire – Séance du 5 mars 2008 –
Rapporteuse : Mme Claudine CORMINBOEUF**
Plan directeur communal – Présentation de la version définitive **p. 295 Information**
- 14) **Commission de la culture – Séance du 17 mars 2008 –
Rapporteur : M. Christian MARCHIANDO**
Séance commune avec la commission de la Culture de la commune de
Plan-les-Ouates **p. 296 Information**
- 15) **Commission de l’administration, affaires économiques, communication –
Séance du 31 mars 2008 –
Rapporteur : M. Patrick LUSSI**
a) Journal communal : Audition de M. Jean-Claude Metille de la
société Publi-Annonces SA **p. 298 Information**
b) Rapport du groupe de travail « Télévision locale » **p. 299 Information**
c) Divers
- 16) Motion des groupes Libéral-Radical, UDC et MCG pour un budget communal
équilibré et tenant compte d’une baisse du centime additionnel **p. 300 Motion**
- 17) Motion du groupe UDC « Arrêtons de prendre les propriétaires de chiens
pour des vaches à lait ! » **p. 310 Motion**
- 18) Délibération du groupe UDC pour l’instauration d’un moratoire d’une
durée de 10 ans sur les zones 30km/h et zones de rencontre (20 km/h) **p. 310 Arrêté**
- 19) Délibération du groupe UDC modifiant la délibération du 4 juin 2007
autorisant le Conseil administratif à passer des actes authentiques
concernant les cessions au domaine public et les constitutions de
servitudes au profit de la commune **p. 310 Arrêté**
- 20) Propositions individuelles et questions **p. 311**
- 21) Questions du public **---**

Séance ordinaire du 17 avril 2008

M. LINGG : Mesdames, Messieurs les Conseillers administratifs et municipaux bonsoir, bienvenue à tous en cette séance ordinaire de notre Conseil. Je salue les représentants de l'administration communale, en particulier Mme de Garrini, secrétaire générale et Mme Augsburguer, notre secrétaire du Conseil municipal. Je salue les représentants de la presse dans le public, ainsi que le public.

Aujourd'hui, nous avons M. Röthlisberger qui est excusé étant malade.

1. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

M. FAVRE : Je souhaiterais que soit rajouté à l'ordre du jour le rapport de la Commission de l'aménagement du territoire du 9 avril 2008, la demande d'une dérogation d'indice de l'utilisation du sol au chemin des Voiron. Vous avez tous reçu le procès-verbal dont M. Aeschbacher est le rapporteur. Mme Augsburguer tient à votre disposition l'arrêté y relatif.

Je vous rappelle qu'en commission, on nous a dit que cette séance ne rapporterait pas, et que le vote des arrêtés serait repoussé à la séance de mai. Or, j'ai appris par la suite que le point concernant la place des Ormeaux était maintenu et rapporté à la séance de ce jour. Il ne faut pas nous dire des choses fausses. Il faut à l'avenir que les commissaires soient correctement informés.

M. LINGG : Par rapport à la proposition de M. Favre, est-ce que quelqu'un a une objection ? Si ce n'est pas le cas, nous rajouterons donc ce point après le point 8), puisqu'on parle déjà de la Commission de l'aménagement du territoire.

M. AESCHBACHER : Je veux compléter les propos de M. le Président. Sauf erreur le point 8) est un arrêté, il a été décidé d'en reparler à la prochaine séance de ladite commission.

Mme RICHERT : La Commission de l'aménagement du territoire n'a pas pu se déterminer sur le point concernant le projet du réaménagement de la place des Ormeaux, donc en Commission du 9 avril, il a été décidé de reporter cette présentation, contrairement à ce qui est proposé ce soir.

Mme CASUTT : Je voulais vous signaler que je donnerai lecture de mon rapport relatif au point 10) en même temps que le point 9) parce que ces deux sujets ont été traités en même temps à la Commission des travaux et constructions. Par contre, les arrêtés seront lus l'un après l'autre.

M. LINGG : M. Favre, qui sera le rapporteur pour le chemin des Voiron ?

M. FAVRE : M. Aeschbacher.

L'ordre du jour est accepté.

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 13 MARS 2008

Le procès-verbal est approuvé.

Séance ordinaire du 17 avril 2008**3. COMMUNICATIONS DU BUREAU**

M. LINGG : Nous avons reçu un courrier de M. Völki concernant la création d'une zone 30 au chemin des Palettes. Nous avons diffusé ce courrier à l'ensemble des Conseillers municipaux, donc il n'est pas nécessaire d'en donner lecture.

D'autre part, j'ai reçu avant-hier un courrier de M. Florey, dont je demande au Secrétaire de donner lecture :

*« Monsieur le Président,
Je suis au regret de vous annoncer ma démission dès la fin de la séance du 17 avril 2008. Vous n'êtes pas sans savoir que, depuis le mois de novembre, j'assume le double mandat de Conseiller municipal et Député au Grand Conseil. Ce qui n'est pas toujours évident, les dates de commissions et des plénières tombant souvent en même temps.
De plus, les statuts de mon parti n'autorisent pas les doubles mandats. Il est demandé aux élus de se prononcer dans un délai maximum de 4 mois sur le mandat qu'ils désirent conserver.
Pour ma part, il est temps pour moi de faire un choix, qui je vous l'avoue n'a pas été des plus évidents.
En effet, j'attache une affection particulière à cette section que j'ai créée voilà un peu plus de 2 ans, en vue des dernières élections municipales, à la demande de mon parti.
Je garderai toujours un excellent souvenir de ma courte expérience de Conseiller municipal. Expérience de vie formidable qui m'a permis de prendre de l'aisance dans l'art de s'exprimer en public, à prendre des positions claires et à réagir promptement face aux déclarations des partis adverses, ce qui m'est bien utile dans ma fonction de député.
Je souhaite à tous les Conseillers et Conseillères municipaux une bonne continuation dans leurs travaux et plein de succès à mon successeur. Je vous adresse, Monsieur le Président, l'expression de mes meilleurs sentiments ».*

M. LINGG : M. Florey, nous prenons acte de votre démission et je vous souhaite bonne chance pour la suite de votre carrière au Grand Conseil.

M. FLOREY : Merci.

4. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

M. LANCE : Aux membres de la Commission des finances et gestion des immeubles locatifs, je propose de débiter la séance du 5 mai 2008 à 18h00 étant donné qu'il s'agira d'une longue séance avec d'une part, l'examen des statuts de la fondation immobilière communale et l'examen des comptes 2007.

Le jeudi 15 mai à 19h00, dans le cadre des 30 ans du Théâtre du Loup, dont la compagnie a eu le bonheur en 1993 de pouvoir bâtir son propre théâtre construit en bois principalement et réalisé par des architectes genevois Loponte et Bailif, il est organisé une conférence de l'architecte français Patrick Boulain, adepte de la construction H.Q.H, (Haute qualité humaine), artiste atypique, constructeur de plusieurs théâtres qui viendra parler de sa démarche, de ses réalisations, de sa manière d'aborder une construction nouvelle et donc de sa manière de vie. Cette conférence pourrait donner des idées sur de futurs bâtiments à implanter à Lancy-Sud.

Séance ordinaire du 17 avril 2008

J'aimerais vous rappeler quelques événements culturels qui se dérouleront ces prochains jours sur notre commune :

1. ce samedi à 20h00 et dimanche à 17h00, vous pourrez admirer les ballets de l'école de danse Crescendo ;
2. le 22 avril 2008, à 20h00, à la Ferme de la Chapelle, une conférence sur la collection d'art de la Banca Della Svizzera Italiana, par Mmes Stampanoni et Panerai
3. le 4 mai 2008, à 18h00 à l'aula du Collège de Saussure, un concert de l'ensemble Polhymnia, ensemble vocal féminin que la commune soutient par une subvention.

M. RENEVEY : Une réponse à M. Florey concernant le chemin de la Colline qui s'interrogeait sur le manque de passage piétons. Pour le bas du chemin de la Colline, c'est effectivement une préoccupation. Pour l'instant, il n'y a pas de trottoir en face, il n'y a un trottoir que d'un seul côté, donc il faudrait à ce moment-là, imaginer la construction d'un trottoir en face ainsi que d'un passage piétons, c'est quelque chose qu'il est prévu de réaliser. Par contre, pour l'entrée Nord du parc, il n'est pas en l'état prévu un passage piétons puisqu'il y en a de part et d'autre de cette entrée Nord, étant donné que cette entrée est en plein virage. Finalement si on devait créer un passage piétons, on arriverait directement sur une butte qui est en gazon, puisque le chemin est au-dessus et en arrière, donc il n'est pas envisageable de prévoir des travaux conséquents pour ce trottoir-là.

5. PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Il n'y en a pas.

M. LINGG : Avant de passer la parole à M. Lance, Conseiller administratif délégué aux finances, je vous rappelle qu'il s'agit-là d'une première présentation, les comptes n'ont pas encore été vus dans le cadre de la Commission des finances. Ils le seront le 5 mai, comme cela a été évoqué tout à l'heure, et les débats par rapport à ces sujets se feront dans le cadre de cette commission, ainsi que lors de notre Conseil municipal du mois prochain.

6. PRESENTATION DES COMPTES 2007

M. LANCE : Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, au nom du Conseil administratif, j'ai l'honneur et le plaisir de vous présenter les comptes 2007 de notre Ville.

Ils se révèlent extrêmement positifs, grâce à une excellente conjoncture économique. La progression fiscale se révèle en nette hausse et des correctifs clairement favorables apportés aux estimations 2005 et 2006 confirment les résultats obtenus aux comptes 2006. Par ailleurs, une vue prudente des recettes fiscales induit une maîtrise budgétaire des charges.

Tableau 1 :

Les revenus, sans les immeubles, s'inscrivent à Fr. 88,42 millions alors que le budget prévoyait un total de Fr. 76,56 millions, soit un écart favorable de Fr. 11,86 millions.

Séance ordinaire du 17 avril 2008

Le total des charges s'inscrit à Fr. 81,28 millions alors que le budget prévoyait un total de Fr. 81,14 millions, soit un dépassement net de Fr. 0,14 million.

Le patrimoine financier enregistre un gain comptable extraordinaire de Fr. 3,17 millions, dû à la vente de la parcelle du chemin des Verjus 61 et aux échanges de terrains intervenus avec l'Etat de Genève dans le quartier des Marbriers. Le résultat des immeubles s'élevant à Fr. 4.53 millions, le résultat du patrimoine financier totalise la somme de Fr. 7.70 millions. Compte tenu de ces éléments, **l'excédent de recettes total s'élève à Fr. 14,84 millions.**

Tableau 2 :

Pour une meilleure interprétation de ce résultat je vous donne, ci-après, sa décomposition en écarts en partant du résultat net du budget 2007 :

Résultat net du budget 2007	0.19
<u>Ecarts sur les dépenses</u>	
- Effet net des pertes s/débiteurs fiscaux et prov. fiscales	- 1.72
- Augmentation de la compensation versée aux communes frontalières	- 0.35
- Augmentation des frais de perception des impôts (incl. variation provision)	- 0.32
- Amortissements du PA	0.72
- Intérêts passifs	0.69
- Subventions accordées, charges du personnel et divers postes de charges	0.25
<u>Ecarts sur les revenus</u>	
- Impôts, fonds de péréquation et TPC	10.15
- Gains comptables sur aliénations de biens du PF	3.17
- Revenus divers, revenus des biens et autres	1.36
- Subventions et allocations	0.55
- Intérêts en notre faveur (PostFinance et Banque)	0.15
Résultat final 2007	<u><u>14.84</u></u>

Tableau 3 :

En regard du budget 2007, par nature sans les immeubles, nous relevons les écarts positifs et **importants** suivants :

CHARGES

Un disponible sur le poste "BIENS, SERVICES ET MARCHANDISES"	- 0.90 mio	- 4.00 %
Un disponible sur le poste "INTERETS PASSIFS"	- 0.69 mio	- 15.61 %
Des SUBVENTIONS accordées moins élevées que prévues	- 0.36 mio	- 3.26 %

Séance ordinaire du 17 avril 2008**PRODUITS**

Un gain conséquent par rapport au budget sur le poste "IMPOTS" dont l'analyse sera présentée en détail plus loin	10.10 mios	15.23 %
Un gain sur le poste "REVENUS DIVERS"	0.63 mio	15.62 %
Des SUBVENTIONS ET ALLOCATIONS plus importantes que prévues	0.55 mio	31.29 %
Un gain sur le poste "REVENUS DES BIENS"	0.51 mio	12.07 %

Tableau 4 :

En ce qui concerne les écarts défavorables, il faut relever un fort dépassement dans le poste "AMORTISSEMENTS". Nous enregistrons un écart de Fr. 1.75 mio sur les amortissements du patrimoine financier, essentiellement dû aux pertes sur débiteurs fiscaux et aux variations des provisions fiscales. Ce poste est compensé par un écart favorable de Fr. 0.72 mio sur les amortissements du patrimoine administratif.

Les "CHARGES DE PERSONNEL" enregistrent un écart défavorable de Fr. 0.43 mio. Les comptes 2007 supportent un ajustement de la provision du plan de retraite des Conseillers administratifs pour Fr. 0.58 mio (contre Fr. 0.19 mio au budget), en lien avec la nouvelle législature intervenue en juin. La nature "traitements du personnel" présente quant à elle un disponible de Fr. 0.13 mio, ou - 0.83 % par rapport au budget 2007.

La troisième hausse conséquente concerne le poste "CONTRIBUTIONS A D'AUTRES COLLECTIVITES PUBLIQUES" dans lequel est comptabilisé la compensation versée aux communes frontalières.

Quant au poste "DEDOMMAGEMENTS AUX COLLECTIVITES PUBLIQUES", la hausse des charges dans ce poste est essentiellement due à l'augmentation des frais de perception des impôts des personnes physiques.

Cela étant, examinons maintenant en détail les différents éléments que constituent les comptes 2007 :

COMPTES DE FONCTIONNEMENT**1.1. LES REVENUS****Tableau 5 :**

Leur total, en tenant compte du résultat net du patrimoine financier, s'élève à Fr. 96,12 millions contre Fr. 82,35 millions aux comptes 2006, et Fr. 81,34 millions au budget 2007. L'écart favorable par rapport au compte 2006 est de Fr. 13,77 millions ou de 16,72 %.

Tableau 6 :

Comme vous le savez, l'essentiel de nos revenus provient du produit de l'impôt communal. En valeur de production brute, cette rubrique évolue comme suit en ce qui concerne les personnes physiques :

AUX COMPTES 2006	53.26 mios	(+ 7,43 %)
AUX COMPTES 2007	60.95 mios	(+ 14,45 %)
AU BUDGET 2007	52.63 mios	
AU BUDGET 2008	55.90 mios	

Séance ordinaire du 17 avril 2008**Tableau 7 :**

Nous constatons une progression de **14.45 %** de la production brute globale des personnes physiques par rapport à nos comptes 2006. Cette progression doit toutefois être analysée. En effet, si nous replaçons les correctifs des années précédentes (2003 à 2006) dans leur exercice comptable respectif, nous constatons que la progression des personnes physiques entre les exercices fiscaux 2006 et 2007 s'établit à **5.41 %**.

L'analyse des comptes 2007 appelle les commentaires suivants :

La production 2004 pour l'impôt cantonal et communal (ICC), à ce jour, a été notifiée à raison de 98,8 %, le solde restant une estimation. La production 2004 enregistre un écart positif en 2007 de Fr. 88'563.-, soit 0.2 % par rapport à l'estimation 2004 effectuée dans les comptes 2006.

La production 2005 (ICC), à ce jour, a été notifiée à raison de 96.6 %. La production 2005 enregistre également un écart positif estimé en 2007 de Fr. 1'156'499.-, soit 3.1 % par rapport à l'estimation 2005 effectuée dans les comptes 2006.

La production 2006 (ICC), à ce jour, a été notifiée à raison de 81.2 %. L'administration fiscale, toutefois, enregistre un différentiel positif estimé de Fr. 2'167'235.- ou 5.60 % par rapport à la production estimée en 2006.

L'estimation de la production 2007, en tenant compte du correctif inhérent à l'année 2006, montre une progression de Fr. 1'205'050.- ou 2.95 % par rapport à l'exercice fiscal 2006.

Une forte progression est constatée sur la production de l'impôt à la source qui, nous vous le rappelons est perçu de manière directe et sans reliquat. Il a augmenté de Fr. 1'854'585.- ou 14.01 % par rapport à 2006, à Fr. 15,09 millions. L'impôt à la source représente 24.75 % de la production brute globale, cette part restant stable par rapport à 2006.

Compte tenu des impôts sur les prestations en capital, de l'impôt à la source et de la reclassification des correctifs des exercices précédents, l'impôt 2007 des personnes physiques, par rapport à l'exercice fiscal 2006 ainsi corrigé, progresse donc de 5.41%.

L'incertitude des éléments sujets à modification qui affecte la production 2006, voire 2005, se reportera encore sur les comptes 2008. La provision pour estimation de la production est maintenue à 15 %, pour couvrir le risque de fluctuation des estimations.

Le reliquat, passe de Fr. 29,23 millions au 31 décembre 2006 à Fr. 31.80 millions au 31 décembre 2007, soit + Fr. 2'562'278.- ou 8.76 %, en lien avec les progressions fiscales. La provision sur reliquat reste maintenue à 40 %, estimée suffisante pour faire face à d'éventuelles pertes futures.

Tableau 8 :

L'impôt communal qui frappe les personnes morales évolue quant à lui comme suit en terme de production brute :

AUX COMPTES 2006	2.83 mios	(- 39.59 %)
AUX COMPTES 2007	4.33 mios	(+ 52.64 %)
AU BUDGET 2007	3.99 mios	
AU BUDGET 2008	3.51 mios	

Séance ordinaire du 17 avril 2008**Tableau 9 :**

Nous constatons une augmentation de 52.64 % de la production brute globale des personnes morales par rapport à nos comptes 2006. Toutefois, l'analyse de la production, en replaçant les correctifs des années antérieures dans leur exercice comptable respectif, montre que l'estimation de la production 2007, par rapport à l'estimation corrigée de 2006 diminue de Fr. 521'949.- ou - 12.78 %.

Nous enregistrons un correctif d'estimation sur l'année fiscale 2005 de Fr. 61'025.- ainsi qu'un correctif d'estimation de Fr. 678'983.- sur l'année fiscale 2006, soit 23.95 % par rapport à l'estimation de la production dans les comptes 2006.

Il faut toutefois relever que l'administration fiscale se base sur le taux de croissance économique cantonal pour établir les estimations de l'impôt sur les personnes morales attribuables à chaque commune.

Les estimations de cet impôt doivent être évaluées avec précaution, particulièrement au vu des récentes crises financières des établissements bancaires. Nous devons tenir compte du tissu économique spécifique de notre commune, sans oublier la volatilité des bénéfices des entreprises d'une année à l'autre.

Tableau 10 :

Quant à la taxe professionnelle, elle se présente de la façon suivante :

AUX COMPTES 2006	6.39 mios	(- 1.31 %)
AUX COMPTES 2007	6.44 mios	(+ 0.76 %)
AU BUDGET 2007	6.61 mios	
AU BUDGET 2008	6.80 mios	

Le résultat 2007 est conforme à une situation courante, avec quelques corrections sur l'année antérieure compensées positivement par la venue de nouvelles entreprises.

Examinons plus rapidement d'autres sources de revenus. Elles évoluent de la manière suivante :

Tableaux 11 à 15 :

- les revenus divers du PA se sont établis à Fr. 4,68 millions contre Fr. 4,94 millions en 2006.
- les loyers du patrimoine administratif ont atteint la somme de Fr. 4,16 millions, sans changement par rapport aux comptes 2006.
- le fonds de péréquation intercommunale nous procure Fr. 4,66 millions contre Fr. 3,86 millions en 2006 et Fr. 3,05 millions au budget 2007; ce fonds, je vous le rappelle, est alimenté par 20 % des recettes des personnes morales et est ensuite réparti entre les communes;
- le fonds d'équipement communal nous a permis de percevoir la somme de Fr. 1,92 million contre Fr. 1,47 million en 2006. Le budget 2007 prévoyait un montant de Fr. 1,37 million.
- le produit des intérêts et des participations du PA se situe à Fr. 0.39 mio, stable par rapport aux comptes 2006.

1.2. LES CHARGES**Tableau 16 :**

Séance ordinaire du 17 avril 2008

Leur total s'élève à Fr. 81,28 millions en 2007 contre Fr. 76,33 millions en 2006, soit une augmentation de Fr. 4,95 millions ou 6,49 %.

Par rapport au budget 2007, les charges aux comptes 2007 sont en hausse de Fr. 0,13 million ou 0,16 %, ce qui démontre une bonne maîtrise des charges.

Les postes essentiels des dépenses du patrimoine administratif sont les suivants :

Tableaux 17 à 24 :

Charges de personnel : Fr. 21,16 millions en 2007 contre 20,73 millions au budget.

Biens et services : Fr. 21,54 millions en 2007 contre Fr. 19,92 millions en 2006, soit une augmentation de Fr. 1,61 million ou 8,10 %. En regard d'un budget 2007 de Fr. 22,44 millions, les dépenses en biens et services sont cependant inférieures de Fr. 0,90 million.

Amortissements du PA : Fr. 11,03 millions en 2007 contre Fr. 11,53 millions en 2006 et Fr. 11,75 millions au budget 2007.

Subventions : Fr. 10,62 millions en 2007 contre Fr. 9,28 millions en 2006, et Fr. 10,97 millions au budget 2007. La hausse des subventions par rapport aux comptes 2006 s'explique essentiellement par l'entrée en vigueur de la convention collective de travail pour les crèches et garderies, qui déploie maintenant pleinement ses effets.

Dédommagements versés aux collectivités publiques : ce poste regroupe principalement les frais de perception de l'impôt et les participations aux frais du SIS, des Evaux, de l'ACG et du SIACG, ainsi que du GIAP et de la FAS'e : Fr. 6,30 millions en 2007 contre Fr. 6,16 millions en 2006 et Fr. 6,06 millions au budget 2007.

Intérêts passifs : Fr. 3,75 millions en 2007 contre Fr. 4,09 millions en 2006. Le budget 2007 prévoyait la somme de Fr. 4,44 millions, soit une économie de Fr. 0.69 million.

Compensation financière aux communes frontalières : Fr. 3,42 millions en 2007, contre Fr. 3,01 millions en 2006. Pour mémoire, les communes participent à la compensation à raison d'un tiers de ce qu'elles reçoivent sur les retenues à la source au titre de l'impôt sur le revenu dû par les frontaliers sur leur territoire.

Amortissements du PF : Fr. 3,43 millions en 2007 contre Fr. 2,15 millions en 2006 et Fr. 1,68 million au budget 2007. L'écart est principalement dû à l'augmentation des provisions fiscales pour pertes sur l'impôt des personnes physiques.

2. DETTE COMMUNALE

Tableau 25 :

La dette communale est passée de Fr. 120,75 millions au 31 décembre 2006 à Fr. 119,25 millions douze mois plus tard, soit une diminution de Fr. 1,5 million, mouvement uniquement enregistré par des amortissements financiers.

Tableau 26 :

Le taux moyen de la dette s'est établi à 3,11 % au 31 décembre 2007, en baisse constante.

Séance ordinaire du 17 avril 2008**3. LE COMPTE D'INVESTISSEMENT****Tableau 27 :****Les crédits votés :**

En 2007, le Conseil municipal a voté les crédits suivants à charge du compte des investissements :

- au patrimoine administratif Fr. 42,06 mios (dépenses brutes)
- au patrimoine financier Fr. 14,75 mios (dépenses nettes)
- soit un total net de Fr. 56,81 mios

Parmi les importants crédits votés au patrimoine administratif, citons :

- la rénovation de l'école Caroline, 2^{ème} étape, pour Fr. 13,55 millions
- la construction de la Maison de la Sécurité pour Fr. 10,50 millions
- la 2^{ème} étape de la transformation du Stade de Lancy-Florimont pour un montant de Fr. 5,90 mios
- la rénovation du stade des Fraisiers pour Fr. 2,36 millions
- la réfection de la chaussée et l'assainissement des collecteurs à l'avenue des Morgines pour Fr. 2,30 mios
- la participation aux travaux d'assainissement des collecteurs du quartier de Gilly, dont le montant brut s'élève à Fr. 1,1 million

Au chapitre du patrimoine financier, les principaux investissements qui ont été votés sont la construction de l'immeuble des Courtillets, Fr. 10,65 millions, et la rénovation des façades des ailes nord-est/nord-ouest de l'immeuble Pont-Butin 70 pour Fr. 2,17 millions.

Tableau 28 :**Les dépenses effectives**

En 2007, nous avons effectivement dépensé la somme brute de Fr. 26,35 millions contre Fr. 45,47 millions prévus au budget, soit des dépenses non concrétisées pour Fr. 19,12 millions. L'écart est notamment dû à des retards apportés à la réalisation de nombreux projets, liés notamment à des procédures administratives ou encore à des décisions différées, à des intentions supprimées et à des différences d'estimations par rapport au budget de l'année.

La répartition s'est faite de la manière suivante :

- a) Fr. 13,59 millions pour le patrimoine administratif, en regard d'un budget de Fr. 31,00 millions;
- b) Fr. 12,76 millions pour le patrimoine financier, pour un budget de Fr. 14,47 millions.

Tableau 29 :

Le montant de Fr. 26,35 millions dépensé a été couvert comme suit :

autofinancement par les amortissements	Fr.	11,03 millions
subventions et recettes diverses	Fr.	10,10 millions
utilisation des réserves	Fr.	<u>-1,06 million</u>
Autofinancement avant résultat	Fr.	20,07 millions

soit une insuffisance de financement de Fr. 6,28 millions compensée par les résultats 2007. Au final, la dette diminue de 1,5 million, en tenant compte des autres positions bilancielle à financer.

Séance ordinaire du 17 avril 2008**4. CONCLUSION**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Bien entendu, le Conseil administratif se félicite de ce résultat excédentaire exceptionnel qui s'explique, d'une part, par une maîtrise budgétaire des charges en regard du budget et d'autre part, par différents éléments qui font progresser fortement les recettes de plus de 14 millions par rapport aux chiffres prévus au budget.

Les différents éléments de cette progression sont essentiellement : un gain comptable extraordinaire de Fr. 3.17 millions provenant de la vente ou de l'échange de terrains, des correctifs positifs communiqués par l'Administration Fiscale Cantonale concernant les impôts personnes physiques pour les années 2004, 2005 et 2006 de Fr. 3,4 millions, une progression de l'impôt à la source de Fr. 1.8 million, d'une estimation plus élevée des recettes fiscales 2007 par rapport au budget d'environ Fr. 4.9 millions ainsi qu'une augmentation de la part reçue du fonds de péréquation intercommunal de Fr. 1.6 million.

Avec un tel résultat, la tentation de la baisse du centime additionnel pour l'exercice 2009 est légitime, toutefois trois éléments importants font penser au Conseil administratif que cette baisse en l'état n'est pas envisageable :

1. L'excellente conjoncture que nous avons connue à Genève en 2007 ne va certainement pas se poursuivre en 2008, car les prévisions sont plutôt mitigées. La crise financière aux Etats Unis aura certainement des effets sur la marche des affaires en Suisse et en particulier à Genève. Une répercussion négative est déjà attendue sur les recettes fiscales au niveau du canton, en soulignant que le secteur financier et bancaire génère le 30% des impôts cantonaux.
2. Le développement de notre commune se poursuivra ces prochaines années avec une demande de nouvelles infrastructures publiques et d'une progression des prestations à la population qu'il faudra financer au niveau du compte de fonctionnement.
3. Une nouvelle péréquation intercommunale devra impérativement être mise en place fin 2009 par l'ACG et le Conseil d'Etat, en ayant pour objectif d'actualiser le système actuel. Lancy est l'une de ces communes suburbaines qui font un gros effort au niveau de l'infrastructure du canton et qui mettent en place des prestations à la population qui sont en rapport avec leur urbanisation. Sachant que le niveau des centimes additionnels communaux est l'un des critères importants de la péréquation, proposer de les diminuer avant la fin 2009 signifierait que nous prendrions le risque de percevoir moins des communes les plus aisées, sans pour autant que nos prestations à la population diminuent.

Au niveau des investissements, nous constatons une nouvelle fois le décalage entre le montant réellement dépensé et le montant brut qui était prévu au budget. Ce phénomène engendre des économies, en regard du budget 2007, sur les charges financières.

Grâce à cet excellent résultat, nous avons pu financer entièrement les investissements dépensés en 2007. La dette communale s'établit au 31 décembre 2007 à Fr. 119.25 millions, soit une diminution de Fr. 1.5 million par rapport à 2006. Nous pouvons vous informer, d'ores et déjà, que grâce à cet excellent résultat nous ne devrions pas contracter de nouvel emprunt en 2008 pour faire face aux investissements prévus au budget 2008 et que, certainement, la dette devrait encore diminuer à la fin de l'année par le jeu des amortissements contractuels.

En tant qu'autorités, nous devons faire face aux fortes pressions exercées par le développement de l'agglomération genevoise. Le territoire de la commune est en mutation et nous devons répondre aux enjeux liés aux projets d'envergure cantonale qui se développent sur son territoire.

Séance ordinaire du 17 avril 2008

Dans cette perspective, il est de notre responsabilité, en tant qu'autorités, de mettre à disposition de notre population et de nos entreprises des infrastructures qui répondent à leurs besoins et satisfaire ainsi une certaine qualité de vie sur le plan environnemental et socioculturel.

La Ville de Lancy est une commune solide sur le plan financier et nous comptons poursuivre dans cette voie, ce qui nous permettra d'affronter l'avenir avec confiance. Nous disposons de provisions en l'état suffisantes pour faire face à toute dégradation temporelle de la situation économique.

Tout ceci autorise le Conseil administratif et votre Conseil à poursuivre les objectifs que nous nous sommes fixés, à savoir :

- continuer à mettre l'accent sur l'entretien des bâtiments et des espaces publics communaux ;
- compléter et poursuivre le renouvellement des équipements mis à disposition de la population ;
- investir dans les infrastructures en rapport avec le développement de nouveaux quartiers et répondre ainsi à des besoins clairement exprimés ;
- satisfaire enfin de manière plus générale aux besoins prépondérants de la population afin de favoriser son intégration dans la cité.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, j'en ai terminé. Mais avant de renvoyer à la commission des finances et gestion des immeubles locatifs l'examen des comptes 2007, je voudrais encore profiter de l'occasion pour remercier les collaborateurs du Service financier pour son excellent travail et, plus particulièrement sa cheffe, Mme Catherine Andrey, et M. Alexandre Chouet, pour le professionnalisme dont ils font preuve et le soutien qu'ils donnent à l'autorité administrative. Je remercie également l'ensemble du personnel pour son appui et l'effort constant qu'il a fourni tout au long de l'année et je lui exprime, ainsi, toute la gratitude du Conseil administratif.

**7. COMMISSION DES TRAVAUX ET CONSTRUCTIONS – Séance du 6 mars 2008 -
Rapporteur : M. Karel STUDER****a) Route de Chancy / chemin du Gué – Extension du réseau des collecteurs EU/EP
chemin du Gué et travaux de réhabilitation des collecteurs route de Chancy
Crédit d'étude (Fr. 60'000.--)**

=====

M. STUDER présente le sujet (cliché): M. Renevey présente le projet avec le positionnement des nouveaux bâtiments qui seront construits dans le périmètre de Lancy-Square. M. Côte rappelle que, suite au crédit de travaux préparatoires, la démarche concerne les travaux à exécuter dans le cadre du projet du tram TCOB et que le chantier du bâtiment administratif devrait débuter en septembre prochain.

M. Cassan, du bureau d'ingénieurs, donne les explications relatives à l'usage actuel des différents collecteurs et des modifications à apporter en vue de la mise en séparatif des collecteurs et leur adaptation à de nouveaux dimensionnements, ainsi que la reprise d'un collecteur en béton et la création de chambres de visite.

Un commissaire demande si d'autres travaux périphériques sont prévus indépendamment de la collision avec les travaux du tram et si le gaz sera amené dans ce quartier.

Séance ordinaire du 17 avril 2008

M. Cassan lui répond que les SIG vont mener des travaux, notamment à l'égard d'une cabine de gaz, dont l'amenée dans le quartier est une option envisagée. Plusieurs travaux en parallèle sont prévus tels que le réaménagement d'un trottoir.

Le Président remercie M. Cassan et passe à la lecture de l'arrêté qui est accepté à l'unanimité.

L'arrêté 7a) est accepté à l'unanimité. (Voir Annexe).

**b) Tennis Club Lancy Fraisiers – Rénovation et agrandissement du restaurant et aménagements extérieurs –
Crédit de construction (Fr. 260'000.--)**

=====

M. STUDER présente le sujet : M. Renevey explique la teneur des travaux envisagés consistant en une petite extension de la rénovation du bar, du mobilier, de la baie vitrée et la création d'un terrain de pétanque et d'un mini-terrain de tennis.

M. Fischer, du Service des travaux et constructions, rappelle que le bâtiment date de 1972 et qu'une rénovation doit être entreprise tout en optimisant l'exploitation des locaux, sachant que les vestiaires au sous-sol ont déjà fait l'objet de travaux d'entretien.

M. Rappaz, Président du Tennis club des Fraisiers, détaille les travaux structurels à entreprendre, notamment l'agrandissement de la surface intérieure du restaurant, la pose de vitrages isolants et la création d'un mini-terrain de tennis pour les juniors.

M. Fischer précise que l'agrandissement du restaurant représente 20 m² et, en réponse à un commissaire, indique que les frigos ont 30 ans d'existence ce qui justifie les pannes.

A la demande d'un commissaire, l'aspect relatif à l'accessibilité de personnes à mobilité réduite est largement évoqué étant donné que cet aspect concernant des travaux est à prévoir selon la législation en vigueur, en particulier l'accès aux commodités.

A ce sujet, M. Renevey s'engage à en tenir compte et un devis complémentaire sera demandé selon la solution retenue.

Le Président demande pourquoi un adoucisseur d'eau est prévu. M. Rappaz lui répond que cela est nécessaire pour les appareils ménagers. Loin d'être convaincu, le Président rétorque que seule l'utilisation d'une machine à laver industrielle pourrait justifier une telle installation. Cela n'étant pas le cas, cette dépense est donc inutile. M. Rappaz en prend bonne note et M. Renevey vérifiera et, le cas échéant, fera supprimer ce poste.

Le Président signale également que c'est en général le gérant de l'établissement qui fournit le mobilier. M. Rappaz lui répond que le tournus important de gérants ne permet pas l'application de cet usage.

A la demande d'un commissaire, M. Rappaz répond que du gazon recouvrira la surface du mini terrain.

Un commissaire revient sur l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite et déclare ne pas être satisfait à l'idée que des aménagements soient envisagés ultérieurement et souhaite que cet aspect soit intégré directement. Le Président refuse cette proposition arguant du fait que des handicapés

Séance ordinaire du 17 avril 2008

fréquentent déjà le centre sans problème. Le commissaire lui répond que ce n'est pas un principe, mais bel et bien un besoin au sens large du terme.

M. Renevey pense qu'il sera difficile d'obtenir un devis complémentaire d'ici ce soir et propose soit de surseoir au vote et d'y revenir lors d'une prochaine séance de commission, soit d'accepter le projet et de présenter un nouveau projet tenant compte de ce paramètre.

Le Président intervient alors que ces travaux ne sont pas imbriqués les uns dans les autres et qu'il est donc possible de voter ce projet.

Un commissaire partage l'opinion du Président et, ne souhaitant pas pénaliser le club, il demande s'il serait possible de faire passer cet aspect dans les frais de fonctionnement, ce que M. Renevey approuve.

Faisant confiance à M. Renevey un commissaire souhaite être informé du suivi et demande que ce point soit bien indiqué lors de la séance plénière pour votre serviteur.

Le Président procède à la lecture de l'arrêté qui est accepté à l'unanimité.

M. AUGSBURGER : Si je ne veux pas remettre en question les travaux à effectuer, j'aimerais simplement souligner que le poste de l'adoucisseur d'eau à Fr. 10'000.-- doit être supprimé, et qu'on doit ramener ce crédit à Fr. 250'000.--. Renseignements pris, la dureté dans tout le quartier ne dépasse pas 14 degrés français, ce qui rend absolument inutile l'installation d'un adoucisseur d'eau, même pour une machine à laver.

Je demande qu'on réduise ce crédit à Fr. 250'000.-- parce que, comme l'a rappelé M. Studer, nous devons et nous nous sommes engagés à rajouter un crédit supplémentaire pour les toilettes handicapés, vraisemblablement en annexe du bâtiment. Ma proposition est qu'on raye le poste 3.1.1., adoucisseur d'eau Fr. 10'000.--, on ramène ce crédit à Fr. 250'000.--, et on s'engage à faire des WC pour handicapés.

M. FLOREY : Je n'y connais pas grand chose en dureté d'eau, mais je suis quand même un peu étonné, habitant le quartier au chemin Champs-Gottreux, au Clos des Semailles pour être plus précis, je pense qu'on a exactement la même eau qu'au Tennis Club, le tartre, on en est envahi, et on est en tractation avec la régie pour installer des adoucisseurs d'eau. Dans le quartier, c'est intenable, tous les appareils ménagers sont envahis de tartre. Je trouve quand même un peu dommage pour un établissement comme le Tennis Club, qui a quand même des appareils importants, de supprimer un adoucisseur d'eau qui pourrait être bien utile.

M. ALONSO : Etant donné la technicité de ce sujet, je propose de le renvoyer en Commission.

M. BONFANTI : Je suis membre du club, je n'ai jamais eu de problème au niveau du tartre, et j'ai vécu plus de 30 ans aux Fraisiers, je n'ai jamais eu ce genre de problème.

M. RENEVEY : Je ne peux que répéter ce que j'avais dit en commission, je me suis engagé à réfléchir à cette problématique, pour l'instant, je n'ai pas de réponse définitive, mais il est évident que s'il n'y a pas nécessité de mettre un adoucisseur d'eau, surtout pour ce prix-là, il ne sera pas installé. Je vous propose, comme je l'ai dit, d'en tenir compte et de voter le crédit tel qu'il est proposé.

M. AUGSBURGER : Je vais à l'encontre de ce qu'a dit M. Florey. Toutes les cartes cantonales, vous pouvez aller sur tous les sites, répètent ce que je vous ai dit ce soir, ce n'est pas une invention de ma part. Connaissant les crédits votés et le final, je sais que si on vote Fr. 260'000.--, on sera à Fr.

Séance ordinaire du 17 avril 2008

260'000.-- à la fin. Donc, ce soir, je propose qu'on vote Fr. 250'000.--, et si l'adoucisseur d'eau est nécessaire, on votera avec le crédit supplémentaire pour les WC handicapés.

M. MIZRAHI : J'aimerais quand même dire que je trouve assez scandaleux, quand il y a une obligation légale pour les rénovations importantes de locaux destinés au public, qui soient adaptées aux personnes handicapées, que M. Augsburger vous reveniez sur le compromis qui avait été décidé en commission de faire passer cela par le budget de fonctionnement. Je ne sais pas, mais apparemment, vous imaginez que les personnes handicapées qui fréquentent déjà cet établissement peuvent comme vous, aller, sortir, faire un petit pipi derrière le buisson, ce n'est pas comme ça que cela se passe. Si votre amendement signifie qu'on doit reporter cette question à un vote de crédit ultérieur, si votre amendement est accepté, pour ma part, je refuserai ce crédit.

M. AUGSBURGER : Je n'ai pas bien compris.

M. MIZRAHI : Alors, éclaircissez-vous.

M. LINGG : La proposition de M. Augsburger, est juste d'enlever les Fr. 10'000.-- pour l'adoucisseur d'eau par rapport au projet.

M. AUGSBURGER : Absolument.

M. FAVRE : Je crois qu'il y a une confusion, comme l'a dit le rapporteur c'est le crédit de fonctionnement à usage du Conseiller administratif en charge, sans avoir besoin de repasser par un vote pour ces sanitaires pour handicapés. C'est soit Fr. 250'000.--, soit Fr. 260'000.--, ce que nous proposons, c'est de voter Fr. 260'000.--, et après à la Commission des finances, que le Conseiller administratif en charge vienne avec des éclaircissements au sujet de cet adoucisseur d'eau. A mon avis, l'eau qui vient du lac est calcaire et l'eau de l'Arve est très différente. La nappe phréatique est beaucoup plus propre et ne génère pas de calcaire ; d'autres eaux sont beaucoup plus agressives et nocives.

M. RENEVEY : Je rappelle simplement les compétences des uns et des autres, c'est clair qu'une majorité de la commission a clairement exprimé le désir qu'on étudie et qu'on réalise cet accès pour handicapés, cela je l'ai parfaitement entendu. Maintenant, c'est clair que si on sera en-dessous de Fr. 100'000.--, on sera bien évidemment en fonctionnement, sinon il faudra voter un nouveau crédit.

M. LINGG : Nous avons deux propositions. La première est de M. Alonso qui propose le renvoi en commission et la seconde, si la première est refusée, est d'adapter le montant de Fr. 260'000.-- à Fr. 250'000.--.

Pour la première proposition de M. Alonso, le renvoi en Commission.
Proposition refusée par 25 non - 5 oui - 3 abstentions.

Proposition de M. Augsburger qui est uniquement de changer le montant de Fr. 260'000.-- à Fr. 250'000.--, en enlevant du projet, l'adoucisseur d'eau.
Proposition refusée par 25 non - 8 oui.

Nous votons sur l'ensemble du projet d'arrêté.

L'arrêté 7b) est accepté par 25 oui - 6 non - 2 abstentions. (Voir Annexe).

Séance ordinaire du 17 avril 2008**c) Villa Le Point Virgule – Point de la situation**

=====

M. STUDER présente le sujet : M. Renevey commente les courriers expédiés remis avec l'ordre du jour de cette séance accompagnés également d'un échéancier. Il explique la possibilité de démolir le bâtiment et de le reconstruire et ajoute qu'une requête en autorisation visant la transformation de la maison vient d'être déposée, autorisation qui devrait être obtenue entre juillet et septembre prochains. Ces travaux dureraient 2 ans avec une extension possible d'une année et M. Lezzi a été mandaté en parallèle pour déposer une requête en autorisation de démolition-reconstruction. Ces deux démarches menées de front permettront de gagner du temps avec le souci que les utilisateurs puissent continuer à vivre dans les lieux.

Le Président demande s'il est prévu de chercher un partenaire pour l'ensemble des droits à bâtir et un commissaire, constatant avec plaisir la position du Conseil administratif, aimerait avoir une vision plus large englobant la totalité de la parcelle. M. Renevey répond qu'il n'est pas prévu pour l'instant de faire autre chose que des travaux pour le Point Virgule et qu'élargir le projet de l'ensemble de la parcelle entraînerait des discussions sans fin pour des années.

Un commissaire demande si un projet d'architecture est nécessaire et M. Renevey répond par la négative s'agissant d'une demande de renseignements avec gabarits, destination et positionnement.

A la remarque d'un commissaire qui pense qu'un seul pilote est nécessaire, que trois commissions sont concernées et qu'il convient de régler cette question de manière formelle, M. Renevey acquiesce n'ayant jamais entendu une remise en question des activités de La Virgule sur cette parcelle. Il souhaite ardemment se baser sur du concret et mettre rapidement à disposition des locataires des lieux habitables étant donné le degré d'urgence.

Un commissaire pense qu'il convient d'être raisonnable et répondre aux besoins le plus vite possible, sans négliger une réflexion sur un projet parallèle et indépendant.

Le Président prend note de ces commentaires.

d) Divers

=====

M. STUDER présente le sujet : M. Renevey revient sur un courrier d'une entreprise lancéenne se plaignant de n'avoir pas été consultée dans le cadre du chantier de l'avenue des Morgines. Il mentionne que l'entreprise mandatée sous-traite certains travaux et qu'il n'est pas possible d'imposer une entreprise plutôt qu'une autre, les procédures étant de plus en plus strictes en matière de marchés publics.

Dans le cadre de la discussion qui s'ensuit, outre le fait que l'entreprise plaignante ne fournit pas les enrobés bitumeux concernés, il apparaît qu'il n'est pas possible de confier tous les mandats à des entreprises implantées sur notre commune, cela reviendrait à favoriser des réseaux avec les incidences nuisibles pouvant en découler.

Un commissaire demande si ce problème induit un retard dans les travaux. M. Renevey répond par la négative.

M. Renevey informe également les membres de la commission des projets suivants :

Séance ordinaire du 17 avril 2008

- Les propriétaires de parkings sous le préau de l'école du Bachet ont été informés par écrit du projet de réfection nécessaire par goudronnage
- M. Fischer du Service des travaux et constructions a rendez-vous avec un représentant d'une association de personnes handicapées pour effectuer un état des lieux des problèmes de voirie
- Un dépassement financier pour le fonctionnement des écoles est à prévoir, de nouveaux bureaux pour les directeurs devant être mis à disposition selon les directives cantonales
- L'Office cantonal de la mobilité a donné son accord pour envisager une diminution de trafic au chemin des Erables.

Concernant la villa Tacchini, le Président mentionne que M. de Planta a dû rendre son rapport et aimerait que la Commission puisse l'obtenir pour la prochaine séance.

Le Président signale souhaiter une séance extraordinaire pour visiter la chaufferie à bois de la commune de Cartigny, occasion pour lui d'offrir l'apéritif.

M. LINGG : Le point 8) a été modifié tout à l'heure. Il s'agit donc d'une demande de dérogation à l'indice d'utilisation du sol qui a été discutée à la Commission de l'aménagement du territoire du 9 avril 2008, dont M. Aeschbacher est le rapporteur.

**8. COMMISSION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE - Séance du 9 avril 2008 –
Rapporteur : M. Thierry AESCHBACHER****Demande d'une dérogation à l'indice d'utilisation du sol (0,35) sur les parcelles 362 et 361, feuille 10 de Lancy, pour la construction de 3 villas contiguës avec garages, installation de capteurs solaires en toiture au chemin des Voirons 3, 5 et 7**

=====

M. AESCHBACHER présente le sujet : Pour rappel, la dérogation avait été acceptée par la commission mais renvoyée à celle-ci par la plénière afin de trouver un arrangement entre les riverains et les propriétaires.

M. Gagliardi informe les mandataires que deux séances ont eu lieu afin de cibler les attentes des riverains et arriver à la proposition de ce soir. Ce projet a été présenté aux riverains et ceux-ci ont donné leur accord. Le projet a été ensuite déposé à la Police des constructions puis transmis à la commission. Les principales modifications sont les suivantes : les combles ont été supprimés, le coefficient d'utilisation des sols est passé de 0.40 à 0.35 et, pour améliorer l'esthétique, des garages en bois ont été ajoutés au projet. A noter que ce projet possède un maximum de surfaces perméables.

Il est précisé aux questions des commissaires qu'il n'y aura pas de parking sur le chemin des Voirons et que les trois places visiteurs se trouvent devant les garages des maisons.

L'architecte nous informe qu'il n'a pas encore le label Minergie mais qu'il va le demander.

Il s'ensuit alors un débat au sein de la commission concernant la problématique du label Minergie, ainsi que la différence avec la mention de hauts standards énergétiques. Pour terminer, il est proposé de faire venir un spécialiste pour nous parler du label Minergie et de la manière de contrôler ce dernier. Le président propose de remplacer le terme Minergie mentionné dans l'arrêté par " hauts standards énergétiques ", ce qui est accepté par la commission.

Séance ordinaire du 17 avril 2008

L'arrêté ainsi modifié est accepté à l'unanimité de la commission.

M. LINGG : Comme vous n'avez pas reçu l'arrêté avec l'ordre du jour, je demande au Secrétaire de nous en donner lecture.

L'arrêté 8) est accepté à l'unanimité. (Voir Annexe).

**9. COMMISSION DES TRAVAUX ET CONSTRUCTIONS – Séance du 3 avril 2008 -
Rapporteuse : Mme Martine CASUTT
COMMISSION DES FINANCES ET GESTION DES IMMEUBLES LOCATIFS –
Séance du 7 avril 2008 –
Rapporteur : M. Alain MATHIEU**

**Chemin du Bac / tronçon route St-Georges – chemin Fort-de-l'Ecluse
Réaménagement de la chaussée et construction de collecteurs –
Crédit d'étude (Fr. 240'000.--)
10b) Chemin Daniel-Ihly – Construction de collecteurs
Crédit d'étude (Fr. 80'000.--)**

=====

Mme CASUTT présente les deux sujets : M. Renevey nous rappelle que ce périmètre va se densifier, ce qui nécessite des travaux sur les collecteurs, notamment dans le but de prévoir les séparatifs, ce qui explique l'importance des coûts. Il ajoute que les mêmes explications peuvent être apportées pour le chemin Daniel-Ihly. Il ne faut pas oublier que le canton participe financièrement à ces travaux.

M. Kuonen nous présente les deux dossiers, soit le premier concernant le chemin du Bac / le tronçon route St-Georges / le chemin Fort-de-l'Ecluse, et le second concernant le chemin Daniel-Ihly.

Le concept de gestion des eaux a déjà été fait durant ces dernières années pour le quartier Est et Ouest des Marbriers.

Un maximum d'eau doit être évacué dans le Rhône puisque les contraintes sur l'Aire sont plus importantes, les bassins versants ont donc été optimisés dans ce sens. Les tuyaux existants doivent être repris tant pour leur capacité que pour des questions de statique. Le collecteur est en eau mélangée jusqu'au chemin du Fort-de-l'Ecluse. Il signale qu'une cession est prévue afin d'élargir le chemin du Bac, dans le but d'installer un couloir TPG.

Pour le chemin Daniel-Ihly qui est constitué de parcelles paillassons ayant des servitudes de passage, le collecteur sera tout de même construit et déclaré d'utilité publique, ce qui permettra de bénéficier des subventions. Des garages sont existants le long de ce chemin et il sera donc nécessaire d'éviter de faire entrer en conflit ces garages avec le collecteur. Il termine en mentionnant qu'il n'y a pas d'aménagement prévu sur ce chemin puisque ce sont les promotions respectives qui s'en chargeront.

M. Kuonen confirme que les défauts de branchements et des contre-pentes dans le collecteur du chemin du Bac viennent de l'ancienneté des installations. Ce collecteur devrait normalement être repris, les raccordements ne poseront pas de problème mais des solutions devront être dégagées pour les contre-pentes.

Séance ordinaire du 17 avril 2008

Dans ce projet, il n'y aura pas de participation des propriétaires, il s'agit dans ce cas de prévoir un aménagement pour les futures constructions. La taxe d'écoulement est de Fr. 22'000.-- pour 1'000 m² bâti, montant qui est fixé par le canton qui touche ces sommes et qui met en place un pot commun à disposition des communes.

C'est l'Office cantonal de la mobilité qui gère les problèmes de circulation, on travaillera par étape pour permettre aux résidents de passer. Il n'est malheureusement pas possible de profiter des vacances pour avancer ces travaux car les ouvriers sont également en congé.

Le plan d'assainissement des eaux de Lancy est bien avancé, il reste encore le plateau de Lancy où les propriétaires devront financer la mise en séparatif.

L'arrêté concernant le chemin du Bac / le tronçon route St-Georges / le chemin Fort-de-l'Ecluse, passe au vote, il est accepté à l'unanimité ainsi que l'arrêté concernant le chemin Daniel-Ihly.

M. MATHIEU présente le sujet : Ce crédit d'étude de Fr. 240'000.-- figurait l'an passé au budget des investissements. Les travaux n'ayant pas été effectués en 2007, la Commission des finances et gestion des immeubles locatifs le vote à l'unanimité, car il n'est pas inscrit aux investissements 2008.

D'un point de vue technique, la Commission des travaux et constructions compétente dans ce domaine s'est également prononcée à l'unanimité.

M. LINGG : J'ouvre la discussion sur le projet d'arrêté du chemin du Bac / tronçon route St-Georges – chemin du Fort-de-l'Ecluse

M. GOLAY : Notre groupe est allé sur place et a constaté qu'il y a un profond malaise au niveau de la circulation, il n'y a aucun passage de sécurité entre la route de St-Georges et sur le chemin du Bac ; le premier qu'on trouve est à la hauteur de la buvette du stade de Florimont. Aujourd'hui, il y a déjà beaucoup d'immeubles qui sont construits, il y a beaucoup de jeunes qui traversent pour aller au cycle d'orientation, ou pour rejoindre les Racettes, en dehors des passages de sécurité. Ils ne se donnent pas la peine d'aller devant la buvette de Florimont pour emprunter ce passage. Je pense que dans la demande du crédit d'étude, on pourrait aussi, vu qu'il y a aussi une étude pour l'aménagement de couloir de bus, comprendre aussi dans ces Fr. 240'000.-- l'étude d'un passage de sécurité, avant qu'il n'arrive un malheur par rapport à tous ces jeunes et moins jeunes qui traversent le chemin du Bac. C'est une nécessité au niveau de la sécurité qu'il faut entamer d'une manière rapide.

M. RENEVEY : Par rapport à cette problématique qui n'a rien à voir avec les collecteurs, je vous rappelle qu'il y a déjà des mesures de modération de trafic qui vont être prises, à savoir, mettre des gendarmes couchés supplémentaires qui sont prévus là où il y a le giratoire, en face de la buvette du stade. Ces trois passages pour piétons seront surélevés, il y aura également un passage surélevé du côté du chemin des Maisonnettes. Dans les zones 30km/h, la norme actuelle est de ne plus mettre de passages pour piétons. Ce sont les directives de l'Office cantonal de la mobilité, nous ne pouvons rien y faire. C'est la raison pour laquelle, nous mettons des gendarmes couchés qui sont un des seuls moyens pour faire baisser drastiquement la vitesse.

M. BAERTSCHI : Juste rappeler à M. Golay que le plan directeur de quartier des Marbriers fait déjà état des nouveaux ralentisseurs sur le chemin du Bac, peut-être que cela ne se fera pas tout de suite, mais cela a été pensé. Nous serons évidemment attentifs, comme l'a dit mon collègue à ce que la situation s'améliore.

L'arrêté 9) est accepté à l'unanimité. (Voir Annexe).

Séance ordinaire du 17 avril 2008

M. LINGG : J'ouvre le débat sur le projet d'arrêté du chemin Daniel-Ihly que Mme Casutt nous a rapporté juste à l'instant.

L'arrêté 10b) est accepté à l'unanimité. (Voir Annexe).

**10. COMMISSION DES TRAVAUX ET CONSTRUCTIONS – Séance du 3 avril 2008 -
Rapporteuse : Mme Martine CASUTT**

a) Présentation du projet de salle de spectacles à la Villa Tacchini
=====

Mme CASUTT présente le sujet : L'architecte, M. de Planta nous présente le projet et déclare avoir été dans le sens des souhaits de la Commission en respectant la cible de Fr. 2 millions. La nouvelle mouture prévoit un bâtiment sur un seul niveau, la cuisine est devenue une cuisinette et les vestiaires sont restreints à leur plus simple expression, les dépôts derrière la scène peuvent se transformer en loges.

Les salles de rencontres ont un accès aux toilettes indépendant qui évite d'ouvrir la grande salle, pour limiter les allées et venues et les déprédations, c'est également pour cela que les locaux techniques n'ont qu'un accès extérieur. Il ajoute que le projet doit être travaillé sous l'angle du développement durable, notamment en ce qui concerne le concept énergétique.

Pour répondre à la question de la possibilité de faire une extension ultérieure en hauteur, M. de Planta peut étudier cette option. Il rappelle qu'il y a deux options possibles, soit un bâtiment en bois, soit un bâtiment construit de manière traditionnelle. Il précise que les avantages et les désavantages de ces différentes constructions doivent être étudiés.

Le nombre des fenêtres n'est pas définitif, selon les heures d'utilisation de la salle, la lumière du jour n'est pas forcément nécessaire, il faut montrer à la population que le projet répond aux attentes, et que le bruit sera considérablement diminué.

Ces différentes études réalisées permettront également de réduire la marge du coût des travaux de + ou - 20 % actuellement à + ou - 5 % lors de l'établissement du devis général.

Le Conseiller administratif rappelle que l'idée est d'avancer à un rythme soutenu sur ce dossier. Il faudrait pouvoir voter les crédits d'étude avant les vacances, de manière à pouvoir montrer les plans et les devis lorsque les Conseillers municipaux reviendront de vacances. Les vœux des responsables de la villa Tacchini sont respectés, ils souhaitaient une salle de chaque type, salle de rencontres, salle de répétitions et salle de spectacles.

c) Divers
=====

Mme CASUTT présente le sujet : M. Renevey déclare que la rénovation de l'école du Bachet est une réussite puisqu'une réduction de 30 % énergétique, soit 40'000 litres de mazout en moins a été enregistrée.

Séance ordinaire du 17 avril 2008

Il signale ensuite que des travaux d'étanchéité se sont déroulés dans l'école de la Caroline, sur le toit des quatre classes, beaucoup de poussière s'est répandue dans ces classes, ce qui a suscité une inquiétude des parents à l'égard de l'amiante. Une étude toxicologique a été menée et les conclusions montrent que les incidences sur la santé sont nulles.

Le Président répond à un commissaire qu'aucune visite de l'immeuble des Courtillets n'est prévue avant le mois de juin, une année de travaux est encore nécessaire et on a le temps.

M. Renevey aimerait faire la prochaine séance à l'école de la Caroline, mais le Président a déjà prévu son ordre du jour pour la prochaine séance et préfère reporter la visite de l'école.

En attendant, il nous propose une visite organisée de la chaufferie à bois de Cartigny le 22 avril.

**11. COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE –
Séance du 4 mars 2008 –
Rapporteur : M. Dominique ZEHFUS**

a) Visite du dépôt de la voirie du Petit-Lancy

=====

M. ZEHFUS présente le sujet : La commission a été chaleureusement accueillie par MM. Deschenaux, Guerrero, Von Arx et Grand accompagnés de plusieurs collaborateurs. Visite du dépôt avec démonstration de la polyvalence du nouveau camion-grue et d'une balayeuse. Des discussions nourries ont suivi cette visite et à toutes les questions des commissaires, des réponses précises ont été apportées.

Nous avons appris qu'un deuxième collaborateur préposé au cimetière a été engagé. Il possède de solides connaissances des espaces verts. En ce qui concerne le développement durable, nous sommes informés que la commune faisait de très gros efforts. Par exemple : acquisition de 3 véhicules à gaz, véhicules Diesel, munis de filtres à particules et compatibles au bio carburant, achat de bois uniquement indigène, achat de plans enracinés, ce qui permet de beaucoup moins chauffer les serres en hiver, appareils à désherber thermiques, commande de véhicules électriques pour les parcs et fontaine de la Vendée mise en circuit fermé.

A la question de savoir si le service est à l'étroit dans ses locaux, il a été répondu par l'affirmative. Une réflexion a été menée pour essayer d'agrandir, mais les problèmes techniques sont nombreux et le coût trop élevé. Il n'est pas possible d'ajouter des piliers à la structure existante car ils gêneraient la circulation des véhicules qui est déjà problématique. Il n'y a qu'une seule entrée qui fait office de sortie. Quelques femmes travaillent au dépôt mais la structure des vestiaires/sanitaires n'est pas idéale. Il en est de même pour le dépôt du Grand-Lancy, les structures sont inadaptées pour l'engagement de personnel féminin.

Quant à l'évocation d'une voirie intercommunale, ce sujet a déjà été discuté précédemment, mais il s'est heurté à de nombreux problèmes.

Séance ordinaire du 17 avril 2008**b) Présentation des différentes options concernant les bornes du parc Marignac**

=====

M. ZEHFUS présente le sujet : En possession d'un dossier pour l'installation de ces bornes, il est rappelé aux commissaires que la mise en place d'une seule borne n'est pas possible pour ne pas bloquer l'entrée de la déchetterie et l'entrée doit être facilement accessible au Centre Marignac où ont lieu, régulièrement, des spectacles. Le coût total de l'investissement proposé est de Fr. 58'141.--.

Dans les discussions qui ont suivi, les questions des commissaires ont reçu les réponses suivantes :

Le coût d'une borne escamotable est de Fr. 2'825.-- + Fr. 265.-- pour le coffrage et celui d'une borne automatique est de Fr. 3'500.-- + Fr. 365.-- pour le coffrage.

Le problème avec les bornes manuelles qui peuvent s'enlever, c'est qu'il est difficile de les remettre. Pour des barrières, il faudrait les munir de cadenas.

Un commissaire remarque que le coût de l'entretien des compresseurs n'est pas mentionné et que le dossier n'est pas complet.

Le dossier n'a pas changé par rapport au dossier initial mais, selon le Conseil administratif, le système des bornes rétractables avec télécommande est simple et rationnel car il évite, à chaque fois, de sortir d'un véhicule pour les enfoncer.

Il est proposé d'installer 4 bornes automatiques et des barrières mais il serait dommage d'opter pour cette solution en raison du cachet des lieux. Un autre avis parle d'adapter quelque chose de fixe à un coût raisonnable sans vouloir faire de l'esthétisme.

Le parc étant bien fréquenté, après l'installation de barrières, celles-ci seraient vraisemblablement rapidement abîmées par le manque de civisme principalement de certains conducteurs.

Un vote de principe est soumis aux commissaires et la commission s'est prononcée favorablement par 7 oui, 2 non et une abstention.

M. RENEVEY : C'est une information par rapport à deux questions qui étaient restées en suspens. La première question concernait l'entretien annuel, du type de ce qui est proposé ce soir, on arrive à un coût annuel de Fr. 600.--. Pour la consommation en stand by, c'est une consommation de 1,8 watt à l'heure, ce qui équivaut à Fr. -.25 par mois ou Fr. 3.-- par an.

Le vote de principe est accepté par 26 oui – 7 non.

c) Divers

=====

M. ZEHFUS présente le sujet : Un regret est évoqué quant à la date qui a coïncidé avec le vernissage d'une exposition à la Ferme de la Chapelle.

Il est proposé une réflexion sur la problématique des particules fines.

Question est posée pour savoir où en est l'inventaire du mobilier urbain. A ce sujet, nous sommes informés que le Conseil administratif a reçu l'autorisation pour l'installation d'un Agospace.

Séance ordinaire du 17 avril 2008

Il est proposé au Conseil administratif d'examiner la charge financière que représente la consommation énergétique du parc immobilier administratif de la commune.

Nous sommes informés qu'il a fallu abattre un certain nombre de peupliers le long de la route des Jeunes. D'autre part, la commune a fait des progrès dans la collecte des déchets par rapport à l'année précédente.

Concernant les points de récupération, il y a 96 containers enterrés sur la commune, 14 en construction et 32 sont encore à l'étude.

**12. COMMISSION DES FINANCES ET GESTION DES IMMEUBLES LOCATIFS -
Séance du 7 avril 2008 –
Rapporteur : M. Alain MATHIEU****Evolution et gestion de la dette communale**

=====

M. MATHIEU présente le sujet : Suite à différentes remarques et commentaires, M. Lance a décidé de donner à la commission les précisions concernant l'évolution de la dette communale et surtout des explications concernant les gros écarts entre la dette prévue au budget et la dette réelle figurant dans les comptes.

En ce qui concerne l'évolution de la dette, donc également l'évolution des dépenses nettes d'investissement, un tableau comparatif démontre que les dépenses réelles découlant de la dette sont systématiquement inférieures aux dépenses budgétées. Exemple frappant : en 2007, Fr. 147 millions ont été budgétés alors que la dette s'est stabilisée à Fr. 119'250'000.--.

Cet important écart est dû à deux faits : le premier, nous est expliqué par Mme Andrey à l'aide d'un schéma retraçant les procédures que le Service financier doit respecter concernant le budget d'investissement. Mme Andrey rapporte que ces normes doivent être appliquées à toutes les administrations du canton. Le budget se rapporte à un schéma purement théorique de l'évolution de la dette, la réalité étant souvent toute autre.

Notons encore que le recours à l'emprunt ne suit pas fatalement l'évolution de la dette budgétée. Selon les flux de trésorerie et les liquidités, un emprunt peut être différé.

L'autre explication de cet important écart provient du décalage entre les investissements budgétés et les chantiers réalisés. MM. Lance et Renevey nous expliquent que ce décalage est de deux ordres : d'une part à l'établissement du budget, la Commission des finances et gestion des immeubles locatifs a tendance à valider toutes les demandes, donc à gonfler le budget. Il serait souhaitable que la Commission, sans bloquer les investissements incontournables, fasse des choix, fixe des priorités.

D'autre part, les réalisations sont tributaires de faisabilité, d'autorisations et d'arbitrages en tous genres. De ce fait, il est souvent difficile d'évaluer si un chantier peut être ouvert durant l'année ou l'an prochain.

A la suite de ces explications, la Commission a pu constater que ces deux dernières années, l'évolution de la dette budgétée n'a pas eu lieu. Notons que la projection à fin 2008 devrait ramener la dette de Fr. 116'000'000.-- car notre commune possède suffisamment de liquidités pour faire face aux

Séance ordinaire du 17 avril 2008

investissements prévus en 2008.

Enfin, la dette 2007 se situe au niveau de celle de 1998, elle est en hausse constante.

**13. COMMISSION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – Séance du 5 mars 2008 -
Rapporteuse : Mme Claudine CORMINBOEUF**

Plan directeur communal – Présentation de la version définitive

=====

Mme CORMINBOEUF présente le sujet : L'atelier d'architecture et d'urbanisme Darius Colchan, Acau atelier coopératif d'architecture et d'urbanisme, Transitec ingénieurs conseils SA et La Touche verte ont établi la dernière mouture du plan directeur communal. Ce travail a été fait en coordination avec le Conseil administratif et le service des travaux.

Une brève présentation a été faite le 5 mars à la Commission. Une présentation publique aura lieu le 23 avril. L'enquête publique va se dérouler entre avril/mai, les remarques seront à communiquer au Conseil administratif, ensuite de quoi, notre Conseil municipal le modifiera ou l'acceptera.

Un programme de concertation intégrant tant les groupes politiques que publics sur le terrain a permis de définir les intentions cadres de ce plan directeur communal.

La commune a été décrite et analysée sur la base de sa situation géographique avec tous les enjeux qui la touchent (transport, grands projets cantonaux, activités du tram et du stade), la diversité de ses tissus (quartiers de grands bâtiments juxtaposés à des quartiers de villas ou de zone industrielle) et ses bâtiments référentiels, telles les différentes tours et le stade de la Praille.

Des thèmes et des fiches ont été établis soit pour valoriser la qualité du territoire, soit pour lancer des projets sur des carences repérées tant sur le terrain que sur les cartes.

Les thèmes traitent des relations inter-quartiers, des espaces publics, de l'urbanisation, des paysages avec l'impact routier illustrés par secteurs, soit le parc Marignac, le pôle de Lancy-Centre, Morgines-Bossons, la couronne paysagère, le boulevard du Pont-Butin et du Pont de Lancy. Ces mêmes thèmes sont repris dans le plan directeur des cheminements piétonniers qui font partie intégrante du plan directeur communal.

Ce plan directeur communal est un outil de travail, non exhaustif, auquel la commune devra se référer pour les 10 prochaines années, afin de faire de Lancy une commune accueillante avec des quartiers conviviaux au trafic motorisé canalisé.

**14. COMMISSION DE LA CULTURE – Séance du 17 mars 2008 -
Rapporteur : M. Christian MARCHIANDO**

Séance commune avec la commission de la Culture de la commune de Plan-les-Ouates

=====

Séance ordinaire du 17 avril 2008

M. MARCHIANDO présente le sujet : Eh oui Mesdames et Messieurs, qui a pu imaginer l'existence de cette Maison des Arts et de la Culture sise au centre de Plan-les-Ouates sur la route de Saint-Julien ?

C'est dans cette ancienne ferme transformée et ouverte l'automne passé que s'est réunie notre commission à l'invitation de la commission sports, culture et loisirs de Plan-les-Ouates avec M. François Lance et Mme Geneviève Arnold Conseillère administrative déléguée à la culture de cette même commune.

Mme Arnold, en introduction nous a présenté l'administratrice de *La julienne*, Mme Corinne Dufey-Demaurex et son intendant, M Romain Fritz.

Pour sa part M. Lance remercie la commission de Plan-les-Ouates de son invitation et souligne qu'il est important que les deux commissions se rencontrent pour discuter du futur développement des infrastructures socioculturelles et que les deux communes collaborent afin d'éviter les doublons. Les deux communes ont d'ailleurs déjà un projet en commun, celui de la Chapelle-les-Sciers.

Projets culturels prévus à Lancy :

- Il faudrait une salle communale qui corresponde aux besoins d'une commune de la taille de Lancy. Il y a également un besoin de locaux pour les sociétés et pour les jeunes.
- Bibliothèque multimédia en collaboration, toujours, avec Plan-les-Ouates. Le lieu de son implantation n'est pas encore déterminé.

Un peu d'histoire de *La julienne* présenté par Mme Arnold :

La maison, qui était originellement une ferme, date du début du XXème siècle.

En 2000, le Conseil municipal rachète la maison, il décide que sa vocation sera culturelle afin de combler le manque de salles dédiées à la culture et d'accueil à Plan-les-Ouates. La commune mène ensuite une étude de projet d'utilisation des espaces, en partenariat avec des associations-phares de la commune comme *Au bout du conte*, *Plan les arts* et d'autres associations non issues de la commune (*Théâtre'o'champ*, *les Croquettes*) qui recherchent des lieux pour créer et se produire.

Par la suite, la commune s'adresse à d'autres sociétés culturelles pour connaître leurs besoins en salles d'accueil pour des cours, formations, etc.

En septembre 2005, un crédit d'engagement de Fr. 5'200'000.-- est voté auquel se sont ajoutés Fr. 200'000.-- pour doter la maison d'un chauffage à bois dans une optique écologique.

Et le 24 août 2007, c'est l'inauguration de la maison avec le début des cours le 10 septembre 2007.

Aujourd'hui, plus de 45 partenaires occupent la maison à plus de 85 % de son potentiel. Il y en aura 55 l'année prochaine.

La philosophie de *La julienne* - La maison des arts et de la culture, c'est :

- faire vivre le patrimoine
- donner des espaces aux sociétés communales et aux privés qui manquent de locaux, dans une optique culturelle et artistique.

Personne n'est propriétaire d'un espace, le but étant de satisfaire au maximum les partenaires. La priorité est toutefois donnée aux associations de Plan-les-Ouates.

Les locaux sont offerts gratuitement aux partenaires qui ont signé une convention, mais pas de façon exclusive. En échange, les partenaires doivent offrir des contre-prestations, des tarifs abordables ou

Séance ordinaire du 17 avril 2008

répondre à la demande communale lors de manifestations. Chaque partenaire se doit de représenter son dossier chaque année.

Un comité de pilotage a été nommé pour la gestion de la maison dont voici les tâches : valider les points proposés par l'administratrice, discuter des points litigieux, valider les projets.

La julienne offre des cours destinés à un public de tout âge, dès 4 ans comme des cours de musique, d'art appliqué, de mouvement, de danse, de peinture, des cours pour enfants, du bricolage, etc.

Nous avons ensuite visité les locaux. Il y a :

- 3 salles de musique au sous-sol à disposition des groupes de musique. 2 à 3 groupes se partagent une salle. Les salles sont attribuées annuellement. Il y a aussi d'autres salles insonorisées pour l'enseignement d'un instrument ou de la danse.
- Hangar extérieur pour les travaux de décoration. La commune pense y développer des activités de poterie et de céramique.
- Café Julienne - géré par des personnes qui partagent la philosophie de la maison, il propose une cuisine avec beaucoup de saveurs, des plats concoctés avec des produits du terroir et des aliments de saison.
- Salle d'exposition attenante au café
- Espace bibliothèque géré par une bénévole. Les livres, les journaux et revues sont en consultation libre. Il y a un coin bibliothèque pour enfants ouvert une fois par semaine et géré par deux jeunes filles et un espace réservé à l'association *Au bout du conte*. On envisage la possibilité d'installer une borne avec le répertoire de la future bibliothèque-médiathèque.
- Salle la mansarde pour les séances culturelles et celles du comité de pilotage. La cuisine de la mansarde a été créée pour accueillir l'atelier d'alimentation destiné aux aînés de la commune.
- Une grande salle polyvalente pouvant accueillir 200 personnes debout ou 100 personnes assises avec une estrade escamotable.

Après la visite, quelques questions ont été posées :

- Budget de fonctionnement : Mme Arnold indique qu'il se limite essentiellement aux salaires de 3 personnes et à l'entretien à l'acquisition de matériel supplémentaire. Les partenaires ne reçoivent pas de fonds de fonctionnement, si ce n'est la subvention annuelle que certaines associations de Plan-les-Ouates obtiennent.
- M. Lance désirerait savoir si la maison répond à tous les besoins des habitants de Plan-les-Ouates. Il pense en particulier aux demandes des jeunes. Mme Arnold répond que *La julienne* a encore des demandes. Pour l'instant, il n'y a pas de locaux autogérés à Plan-les-Ouates, mais elle a des projets dans les sous-sols d'écoles.
- Et pour finir : pourquoi le nom de *La julienne*, avec un j minuscule ? Mme Arnold souligne que le nom a tout d'abord été choisi en lien avec la route de Saint-Julien. En outre, ce nom rappelle que Plan-les-Ouates était une commune maraîchère. L'image de ces légumes qui composent un tout correspond aux objectifs, à la philosophie de la maison : un lieu où des partenaires se rencontrent, échangent pour créer ensemble.

Le deuxième point qui a été abordé est l'état de la situation de la Bibliothèque-médiathèque de Lancy. Mme Arnold confirme l'intérêt de Plan-les-Ouates dans le développement de la bibliothèque-médiathèque, un intérêt accru avec le développement du quartier de la Chapelle-les-Sciers. Plan-les-Ouates n'a pas d'intérêt à se lancer en solo dans un tel projet.

M. Lance donne l'état de la situation de la bibliothèque médiathèque. Lancy a une priorité : une salle des fêtes d'au moins 500/700 places qui pourrait se trouver à Lancy-Sud, soit sur l'emplacement prévu pour le « feu » centre socioculturel soit de l'autre côté de la route de St-Julien. La bibliothèque multimédia est également un projet important pour le quartier Lancy-Sud, qui est un peu délaissé par

Séance ordinaire du 17 avril 2008

rapport aux infrastructures culturelles. Elle serait différente de celle, plus traditionnelle, du Petit-Lancy. Celle-ci fonctionne très bien, elle est un peu à l'étroit mais, avant de l'agrandir, le Conseil administratif souhaiterait que le Conseil municipal se détermine par rapport à l'implantation d'une deuxième bibliothèque à Lancy-Sud. A ce jour, tout y reste ouvert. Le Conseil administratif a demandé à un architecte de faire un inventaire de tous les lieux socioculturels qui existent à Lancy-Sud, à Plan-les-Ouates jusqu'au stade de Genève. Cet inventaire sera présenté au prochain Conseil municipal. Une collaboration avec Plan-les-Ouates permettra de mieux répondre aux besoins de la population qui, aujourd'hui, traverse facilement les frontières communales.

M. Lance indique que les Conseils administratifs de Lancy et Plan-les-Ouates se sont rencontrés il y a deux semaines pour discuter des locaux à prévoir dans la future école de la Chapelle-les-Sciers qui va se situer sur le territoire de Plan-les-Ouates. Mme Arnold ajoute que dans le cadre des réflexions sur la future école, les communes réfléchissent à mettre des locaux à disposition de la population, des sociétés.

Et pour conclure, je ne pense pas trahir la pensée des commissaires des 2 communes en soulignant le souhait de poursuivre la collaboration entre les commissions notamment dans le cadre du projet de la Chapelle-les-Sciers, mais aussi d'étendre celle-ci à d'autres commissions sportives ou sociales.

La présidente de notre commission remercie Mme Arnold de cette passionnante présentation et invite la Commission de Plan-les-Ouates à nous rejoindre une prochaine fois.

Mme Arnold invite à la fin tous les membres des commissions à boire le verre de l'amitié et découvrir l'exposition de Francis Parel.

**15. COMMISSION DE L'ADMINISTRATION, AFFAIRES ECONOMIQUES,
COMMUNICATION – Séance du 31 mars 2008 –
Rapporteur : M. Patrick LUSI**

**a) Journal communal : Audition de M. Jean-Claude Metille de la société
Publi-Annonces SA**

=====

M. LUSI présente le sujet : S'agissant de rapports d'information, vu l'excellence des propos et la longueur du procès-verbal, quinze pages, que vous avez certainement lues avec grand intérêt. Pour être concis, je ne relaterai que le fond exprimé en enjambant bien des détails.

La commission reçoit M. Metille, directeur de Publi-Annonces SA à Carouge.

Il s'agit surtout d'une orientation de la commission sur les différents types possibles de journaux communaux actuellement diffusés dans d'autres communes.

Trois genres sont présentés :

1. Parution du type « Vivre Carouge », sans publicité relatant principalement les décisions et actions menées par les Autorités communales, les services communaux et les Associations. La rédaction est prise entièrement en charge par Publi-Annonces. C'est le coût le plus onéreux.
2. Parution de même version et inspiration que le précédent, mais avec ouverture à l'insertion de publicité. Ce gain permet d'en diminuer le coût.
3. Journal « Nouvelles de Lancy », même facture et genre que notre journal « Le Lancéen ».

Séance ordinaire du 17 avril 2008

Le débat très argumenté porte essentiellement sur le fait que la commission, en fonction des différentes solutions présentées, doit se déterminer sur l'option qu'elle désire choisir, à savoir:

- Concept d'un journal d'information des activités communales, dont la rédaction est gérée par l'administration communale quant au contenu.
- Ou garder le principe d'un journal associatif subventionné dans lequel en définitive l'activité globale de l'ensemble des actions et faits communaux est très peu relatée.

Avant d'entrer dans les détails, les commissaires devront en décider lors de notre prochaine réunion.

b) Rapport du groupe de travail « Télévision locale »

=====

M. LUSSI présente le sujet : Il s'agit de la présentation du projet initié par M. Lance. C'est lors de la précédente législature que le Conseil municipal avait voté le principe de création d'une télévision locale.

Le groupe de travail est actuellement composé de :
MM. Annen et Bonfanti représentants de la commission
M. Bagnoud, directeur de Cablecom Genève.
M. Jeanrenaud, directeur de CanalOnex.

Les premières conclusions font apparaître les points majeurs suivants :

- La partie rédactionnelle doit être localisée sur Lancy mais il serait opportun et intéressant que la partie technique utilise ce qui existe déjà à Onex.
- La commune de Lancy ne sera pas propriétaire de cette télévision locale car, selon la loi fédérale sur les télévisions et radios, une collectivité publique ne peut en être propriétaire.

Il est prévu d'organiser la propriété de la manière suivante :

- Une entité indépendante appelée Canal Lancy (ou autre) sera créée et sera une forme de service de TéléLancy SA.
- TéléLancy SA étant la société détenue à 55 % par la Commune de Lancy et 45 % par la société Cablecom.

Du débat très engagé, il est important de ressortir les caractéristiques et obligations principales d'une chaîne locale :

- Elle doit être, dans sa gestion, apolitique.
- Le Conseil municipal, le Conseil administratif, n'ont aucune possibilité d'ingérence dans la conception de la grille des programmes et les sujets.
- Le contenu se fait en toute indépendance par la rédaction de la chaîne.
- Le cadre fixé par les autorités de Lancy ne peut être que très général et se résumer à un mandat simple et clair énoncé sous la forme :
- Créer une télévision locale pour Lancy en reflétant la vie lancéenne et son actualité.

Il est par exemple relevé que, lors d'une campagne politique, les élections municipales, la rédaction n'a aucune obligation quant à la forme ou la manière de relater ces événements. Il s'agit d'un fait d'actualité relaté selon son concept.

Egalement, suite à une question, la retransmission des débats du Conseil municipal est de la décision de la rédaction de la chaîne.

Il est demandé l'ordre de grandeur des coûts. Si l'on se calque, comme base indicative, sur ceux

Séance ordinaire du 17 avril 2008

d'Onex, on peut articuler les chiffres suivants :

- Investissement, au départ un budget de Fr. 174'000.-- puis, chaque année, environ une somme de Fr. 30'000.--
- Fonctionnement, environ Fr. 340'000.--/an, auxquels il faudrait ajouter Fr. 25'000.-- pour la location des locaux mis à disposition par la ville d'Onex.

La commission devra également déterminer s'il est judicieux, après la mise en activité de cette télévision locale, de conserver un média écrit, journal communal ou autre.

c) Divers

=====

M. LUSSI présente le sujet : M. Lance annonce que le projet Wi-Fi, dans le cadre des bâtiments de la Mairie avance et qu'il sera opérationnel dans environ un mois.

Suite à une demande d'un Conseiller municipal concernant les indemnités pour la garde des enfants des municipaux lors des séances, M. Lance indique que ce sujet sera repris lors d'une prochaine séance.

Le Président laisse la Commission réfléchir sur les objectifs d'une information écrite au niveau communal et sur la complémentarité ou non de l'information télévisuelle.

16. MOTION DES GROUPES LIBERAL-RADICAL, UDC ET MCG POUR UN BUDGET COMMUNAL EQUILIBRE ET TENANT COMPTE D'UNE BAISSSE DU CENTIME ADDITIONNEL

M. AESCHBACHER : Nous nous réjouissons du résultat une fois de plus positif des comptes 2007. Cela fait maintenant plusieurs années que les comptes de fonctionnement dégagent des résultats positifs, pour rappel Fr. 3'251'000.-- en 2000, Fr. 8'319'000.-- en 2003 et nous apprenons ce soir Fr. 14'845'000.-- en 2007.

Ces résultats sont dus à la bonne conjoncture, et contrairement à ce qu'a dit M. Lance, je me permets de citer les prévisions du Groupe de Perspectives Economiques de mars 2008 : « Le Groupe de Perspectives Economiques souligne qu'il n'y a pas lieu de craindre une récession économique en 2008 ».

Nous constatons cependant que, malgré les bonis engrangés, le taux du centime additionnel de notre commune se situe toujours parmi les plus élevés du canton et ce depuis 15 ans en plafonnant à 48 centimes.

C'est pourquoi les motionnaires estiment qu'aujourd'hui il est grand temps de penser aux citoyennes et citoyens de cette commune.

C'est dans ce sens que nous vous invitons à accepter cette motion, je me permets de la lire à l'intention du public.

M. LUSSI : Au-delà de ce qui est inscrit dans notre programme de législature, sous le chapitre baisse des impôts, et qu'il est important de suivre par correction envers ceux qui nous ont apporté leur

Séance ordinaire du 17 avril 2008

suffrage, nous avons également l'obligation, comme élus, d'observer en prise directe l'évolution de la situation.

Il nous semble que personne ne peut nier, ces derniers mois, la dégradation rapide de notre pouvoir d'achat, notamment pour ce qui concerne l'ensemble des denrées alimentaires et les carburants.

Ces augmentations grèvent au quotidien les budgets de familles et habitants de notre commune.

Les difficultés de logement et les prix des locations ne sont également pas des facteurs diminuant la charge sur les petits et moyens budgets.

Alors, chacun, lorsqu'il dresse son bilan et élabore ses possibilités, fait la différence entre ce qu'il gagne et ce qu'on lui prend.

L'Etat, nous, les Conseillers municipaux, sommes ceux qui quantifions la part que nous prélevons sur les gains de nos concitoyens.

Est-il nécessaire de vous rappeler que l'ensemble des prélèvements obligatoires et impôts divers ponctionnés sur les salaires représente actuellement 6 mois de travail ?

En ces temps difficiles, n'est-ce pas l'occasion de témoigner de notre solidarité en acceptant de réduire la charge fiscale de nos concitoyens en diminuant légèrement le centime additionnel ?

Nous venons de prendre connaissance du résultat des comptes 2007. La diminution des recettes fiscales demandée sera bien en dessous du bénéfice annoncé pour l'exercice 2007.

Notre groupe soutient activement cette motion mais n'entend pas en faire une controverse idéologique gauche / droite ni une leçon de gouvernance pour le Conseil administratif.

Nous appelons la gauche à analyser que le recours constant aux revendications salariales n'a plus, par son côté obsolète, de résultats significatifs, que le revenu de nos retraités ne suit pas l'envolée de l'inflation, bref qu'il n'y a plus ou très peu d'augmentations de revenus à considérer ces prochains mois.

Osons donc une décision unanime permettant d'offrir un petit plus à nos concitoyens, en décidant ce geste fort de diminution, très contenue, de la recette fiscale par le centime additionnel.

Dans cet esprit, nous souhaitons que chacun puisse s'exprimer en son âme et conscience, sans prise en compte des dogmes partisans. Il en va de l'intérêt de nos concitoyens, pas de celui de notre couleur politique.

M. GOLAY : L'année passée, l'ensemble des communes genevoises a réalisé un boni de Fr. 150 millions qui a valu un transfert de charges qu'on a connu tout dernièrement. Il est bien clair qu'au niveau de la commission fiscale du Grand Conseil, ils ont une vue importante par rapport à ces bonis, et ils pensent que la part du gâteau côté social, infrastructures, Ville de Genève, canton etc., devrait être mieux équilibrée.

Aujourd'hui, on va réaliser un boni très important, il a été annoncé à la commission de Fr. 14 millions. Il est clair qu'on ose imaginer cette année quel sera le boni de l'ensemble des communes, et l'appétit féroce de M. Hiler face à ce boni. Je pense qu'on va lui offrir quelque chose de tout prêt, si on ne prend pas non plus de notre côté, comme l'ont pris beaucoup de communes dont certaines ont même descendu leur taux du centime additionnel en dessous de 30 qui était, je vous le rappelle une barre à

Séance ordinaire du 17 avril 2008

ne pas franchir, deux, trois communes l'ont fait. Aujourd'hui, nous sommes à 48, 48 centimes c'est comme l'ont dit mes collègues de l'UDC et du groupe Libéral-Radical, on est une des communes les plus élevées au niveau du taux du centime additionnel.

Si nous n'intervenons pas, on aura droit certainement à des transferts de charges. Il est juste qu'il y aura certainement aussi des effets induits par rapport à la péréquation financière intercommunale etc., raison pour laquelle, on a été raisonnables par rapport à cette motion en proposant une baisse de 2 centimes, on aurait pu proposer 4 centimes, on a tenu compte aussi de cette péréquation où il y aura des effets induits.

Lorsque j'entends le rapport de M. Alain Mathieu concernant à la dette due aux investissements de la commune, il a été dit, même par le Conseiller administratif que la dette est maîtrisée. A entendre, tout va bien, donc pourquoi pas profiter, puisque cela a été dit dans le rapport, de cette baisse du centime additionnel qui sera quand même importante au niveau de la population, même qu'un centime représente un taux moyen de Fr. 70.--, voire Fr. 80.-- par personne, 2 centimes, ce sont Fr. 160.-- pour une classe moyenne, c'est toujours bon à prendre, d'autant plus que les autres communes baissent leurs centimes additionnels. Depuis fin 1980, je vous rappelle, il n'y a plus eu aucune baisse du centime additionnel dans cette commune.

Faisons donc cet effort. Il est temps aussi de montrer à la population de Lancy que nous pouvons aussi être économes, revoir certains investissements, sans couper dans les priorités. Je pense que cela sera plus bénéfique pour notre commune.

Je pense que pour que les choses se fassent d'une manière beaucoup plus honnête, il faut qu'on fasse un vote à bulletin secret. Je propose donc le vote à bulletin secret.

M. LINGG : Nous déciderons du vote après les débats.

M. MATHIEU : Entre la non-entrée en matière et le renvoi en Commission des finances et gestion des immeubles locatifs, les Verts ont beaucoup hésité.

Ils proposent le renvoi en commission afin qu'un débat puisse avoir lieu au sujet de la politique fiscale et budgétaire de notre commune.

Nous tenons à relever que, politiquement, toute baisse du centime additionnel ressemble plus à un cadeau pour les contribuables les plus aisés qu'à un acte de justice sociale. De plus, priver notre collectivité d'un revenu substantiel sur le long terme pourrait mettre en cause la politique menée en faveur de nos communiens les moins favorisés.

D'un point de vue plus technique, nous n'avons également pas toutes les réponses aux questions que nous nous sommes posées : que gagnerait un caissier de la Migros, nous ne le savons pas.

Baisser le centime additionnel ne provoque pas uniquement le manque à gagner de la rentrée fiscale. Selon son taux d'imposition, une commune profite ou non totalement ou partiellement de diverses aides cantonales. Ces recettes manquantes peuvent devenir difficilement supportables dans un avenir plus très lointain, car l'embellie conjoncturelle semble toucher à sa fin.

En outre, nous ne savons pas quelle répercussion pourrait avoir l'éventuelle future révision de la fiscalité cantonale, splitting et geste en faveur de la classe moyenne sur les recettes communales.

Les abribus le proclament : Vous êtes bien à Lancy. Les gens s'y établissent, comme dans les autres communes suburbaines, car ils y trouvent un logement en espérant s'y sentir bien. Le centime

Séance ordinaire du 17 avril 2008

additionnel ne pèse pas lourd dans ce choix. Promouvoir la création d'emplois nous semble plus opportun.

Enfin, proposer une baisse du centime additionnel avant que le magistrat ait pu expliquer les raisons du bénéfice comptable tient d'un réflexe très rapide. Chaque groupe doit pouvoir exprimer son avis sur l'utilisation de ce boni. Les Verts ne manqueront pas de faire leurs propositions en Commission des finances et gestion des immeubles locatifs.

C'est pour ces principales raisons que nous demandons le renvoi de cette motion en Commission des finances et gestion des immeubles locatifs.

M. FAVRE : Dommage que M. Golay soit arrivé en retard, la dernière fois qu'il a parlé de finances, il a parlé de casino, il aurait pu voir que le Conseil administratif a touché le jackpot. Pour ne pas ironiser, nous soutiendrons la demande des Verts, c'est-à-dire, le renvoi en Commission. C'est clair qu'en fonction du bénéfice réalisé, on ne peut pas faire l'impasse d'une discussion conséquente sur le problème de la gestion des finances communales. On aimerait également que le calcul soit fait par tranches parce que, dire abruptement que ce sont Fr. 80.-- par personne, il faudrait le faire par tranches de Fr. 1'000.-- Fr. 2'000.-- de revenus chaque fois. Il faudrait également voir si l'incidence va durer une année, deux ans, à ce moment-là, on se posera la question dans une année.

Concernant la dette communale, il y a tout de même beaucoup de projets au niveau des écoles. Il y aura une école à la Chapelle-les-Sciers, peut-être une aux Marbriers, on sait bien qu'en fonction du taux du centime additionnel des communes, l'investissement de l'Etat diminue. Avec l'école du Petit-Lancy du fait que la commune avait un taux de 48 centimes, la commune a touché une subvention de Fr. 600'000.--, ce qui n'est pas négligeable, c'est largement au-delà du bénéfice du gain que représenteraient ces 2 centimes additionnels. Il faut donc un calcul très précis et ensuite que la commission puisse se pencher réellement sur la diminution du centime additionnel. Mais voter cela d'un seul coup, nous ne sommes pas d'accord. C'est pour cette raison que nous renvoyons cette demande en commission pour débattre avec des spécialistes de ce sujet.

M. ANNEN : Je vois qu'on est reparti dans un débat politique, c'est un peu normal, nous sommes dans une arène politique. Concernant le renvoi en commission, pour nous, cela nous paraît clairement comme le fait de vouloir noyer le poisson. On n'arrête pas de nous dire, oui, il faut attendre, il faut étudier, à part quand ce sont des motions qui viennent du côté qui vous intéresse.

Je vous rappelle que la motion est clairement établie, on demande au Conseil administratif de se pencher sur ce fait, donc maintenant, si le Conseil administratif veut se voir en commission, cela ne me pose pas de problème, je ne suis pas sûr que c'est ce que vous voulez. Renvoyer en commission pour que le Conseil administratif discute de cela, on peut, mais je pense qu'à un moment, il faut quand même avoir des convictions politiques, pour moi, le fait de noyer le poisson et de pouvoir retarder encore une fois des discussions, pour qu'on arrive au mois de septembre avec un budget qui est présenté, sur lequel on ne pourra pas revenir et j'en serais fort désolé.

Maintenant, lorsqu'on parle de la péréquation, on ne va pas savoir comment cela va se passer. Je vous rappelle qu'il y a une refonte, tous les partis sont en train de discuter sur une refonte de la péréquation, c'est un système savant que même les politiques ne comprennent pas. La péréquation, je dirai qu'il faut y être attentifs, c'est clair, mais je remarque aussi que dans les rapports, on nous a quand même signalé que cela fait 8 ans que l'on fait du boni, on attend de voir si cela va continuer. Continuons à attendre et de voir si on continuera encore 2-3-4 ans et de se dire dans 4 ans, quand peut-être que la récession arrivera, et bien oui, on aurait pu diminuer en 2007, en 2008, le centime additionnel, mais ce sera trop tard.

Séance ordinaire du 17 avril 2008

Alors, à un moment, il y a un geste qui doit être fait envers la population et j'en suis convaincu. Maintenant, on entend de nouveau, on s'y attendait un peu, la baisse des impôts, la baisse du centime additionnel, c'est un cadeau aux riches. Alors, un cadeau aux riches, peut-être c'est vrai que proportionnellement une personne qui gagne plus qu'une autre, aura une diminution plus importante. Je vous rappelle également qu'il ne faut pas négliger les revenus importants fiscaux d'une commune puisque, je vais vous paraître un peu scientifique, on sait pertinemment que ce sont 20 % des contribuables qui amènent 80 % des revenus fiscaux. Alors, si on veut continuer à ne penser qu'à une catégorie de la population, et pas aux autres, bientôt on va finir par avoir un exode fiscal, des gens qui ne vont plus rester, vous en prendrez vos responsabilités politiques.

Je pense qu'à un moment, on doit se décider, et rien ne nous empêchera après dans la Commission des finances de discuter d'autres économies, d'autres péréquations, d'autres subventions aux investissements. C'est peut-être abrupt de demander une baisse du centime additionnel, mais cela fait quand même 8 ans, comme on nous l'a dit, qu'on a des bonis dans la commune, on est quand même dans les 8 communes les plus chères de notre canton.

Ayons le courage politique de dire, oui ou non. Maintenant, je remarque aussi que cela a aussi avantagé le Conseil administratif de recevoir cette motion le jour de la présentation des comptes, parce que malgré le boni, il a quand même pu orienter son discours en disant, voilà c'est exceptionnel, il faut faire attention à ceci, il faut faire attention à cela. On doit faire attention à tout, je suis d'accord, mais aussi à notre population. C'est pour cela que notre groupe s'opposera au renvoi en commission qui paraît totalement inutile.

M. ALONSO : Pour notre part, nous étions contre cette motion, mais on n'est pas contre le débat en commission. Comme l'a dit mon préopinant, nous pensons encore une fois que, lorsqu'on parle d'idéologie, on parle d'une idéologie qui n'est pas celle de M. Lussi certainement, parce que visiblement la gauche pour lui c'est un monstre. Donc, pour nous, nous refuserons cette motion, mais on ne va pas refuser la discussion, comme le dit M. Annen, on ne va pas noyer le poisson, nous sommes contre. On veut bien discuter avec vous si vous le voulez. Si vous ne voulez pas discuter, alors on votera contre. On proposera à tout le monde de voter contre.

M. MIZRAHI : J'ai quelques éléments de réponses. C'est toujours la même rengaine, vous voulez parler politique, on parle politique. On parle de concurrence fiscale comme si demain les entreprises, et dieu sait qu'elles sont nombreuses sur la commune, on a beaucoup d'entreprises et vous nous dites simplement que, si on laisse le taux d'imposition au même niveau qu'il est maintenant, et bien tout d'un coup, c'est l'entreprise qui va fuir pour aller s'installer dans une commune campagnarde, qui n'a pas toutes ces infrastructures comme on a nous. Alors je ne le crois pas parce que les entreprises sont heureuses de pouvoir être dans cette commune, avec nos infrastructures, avec notamment les accès en matière de transports publics, etc. Tout cela a un coût, quand M. Lussi parle de l'argent, on prend, c'est quand même l'idée du contrat social que les gens contribuent, chacun selon ses besoins, je rappelle un certain nombre d'infrastructures publiques dont l'ensemble de la collectivité bénéficie, à la fois ceux qui sont moins favorisés, mais aussi ceux qui le sont plus.

La deuxième chose qui m'ennuie un peu, c'est qu'on nous parle de période de crise, on nous parle d'austérité financière, on nous dit qu'il faut mener une gestion financière très prudente, qu'il faut avoir un budget équilibré, en enlevant un peu des dépenses. On nous dit aussi qu'il faut avoir un budget équilibré, et on en prend dans les recettes, c'est évident qu'il y a une idée politique là derrière. Maintenant, on supprime des recettes parce qu'on est en période de haute conjoncture, et plus tard, quand il y aura des problèmes, qu'il n'y aura pas assez de financement, on nous dira, et bien maintenant, il faut couper dans les dépenses. Donc la logique on la voit bien, c'est une logique de réduction inexorable du rôle de l'Etat, et notamment du rôle des communes. Nous n'en voulons pas. Mais, à l'inverse de vous, nous n'avons pas une vision irresponsable qui consisterait à dire,

Séance ordinaire du 17 avril 2008

maintenant, nous avons Fr. 11 millions de recettes supplémentaires, alors on peut augmenter les dépenses de Fr. 11 millions, non, nous ne disons pas cela. Nous disons, on est en période de haute conjoncture, alors il faut, à ce moment-là, maintenant précisément, mener une gestion financière prudente et économiser pour pouvoir ensuite maintenir les prestations quand on sera en période de basse conjoncture.

M. GOLAY : Ce que nous voulons offrir à nos concitoyens c'est un ballon d'oxygène, Fr. 14 millions de boni cette année, Fr. 2 millions qu'on va perdre par rapport à ce centime additionnel, peut-être l'équivalent par rapport à la péréquation financière, comme je l'ai déjà dit, les effets induits. Aujourd'hui, les indexations de salaires ne suivent plus les charges obligatoires, comme les assurances sociales ou autres, les loyers, puisque maintenant les loyers seront indexés. Même pour une caissière, qu'est-ce que cela représente, peut-être Fr. 100.--, je pense que vous Mesdames et Messieurs de la gauche, Fr. 100.--, c'est important pour des salaires qui sont quasiment au minimum de ce qu'on peut attendre pour que des gens puissent vivre dans une certaine sérénité, dignité humaine. Aujourd'hui, c'est aussi votre rôle de faire quelque chose par rapport à l'ensemble de la population, qui a vu ces bonis se cumuler d'année en année, sans effet sur elle.

Comment vous allez expliquer demain à la population lancéenne qu'il y a Fr. 14 millions de boni, que normalement une collectivité publique ne devrait pas faire de bénéfice, donc on va verser une grande part pour réduire la dette. M. Mathieu dans son rapport a dit que c'était très équilibré, que tout allait bien, donc faisons un effort ce soir de diminuer le taux du centime additionnel par rapport à notre population et l'encourager à rester sur notre commune. Imaginez-vous simplement, par rapport à Genthod, à Lancy c'est le double, n'importe quel salarié va payer le double d'impôt communal par rapport à une commune comme Genthod. Je pense qu'il faut recréer un peu l'équilibre, qu'il faut intervenir, il faut soutenir cette motion ; de la renvoyer en commission, si c'est pour l'enterrer, ayez en tous les cas le courage de le dire maintenant, et nous, nous saurons quoi faire par la suite.

M. AESCHBACHER : J'aimerais juste dire à M. Mizrahi qu'on parlait des personnes physiques, cela est le premier point. Deuxième point, faire des économies, à part réduire la dette comme l'a rappelé M. Golay, me paraît assez difficile. Troisième point, j'aimerais juste citer une déclaration du groupe Socialiste du 21 novembre 2007 par rapport au budget qui a dit : « nous souhaitons une commune proche de ses habitants », alors c'est dans ce sens-là qu'on y va, passez de la parole aux actes et votez cette réduction du centime additionnel.

M. LUSSI : Je ne vais pas entrer dans la polémique, je l'ai dit auparavant, et ce n'est pas l'idée de notre groupe. Je voudrais simplement désincarner le débat, nous ne sommes pas de nouveau dans une opposition riche-pauvre, nanti, non nanti. Comme on vient de le dire, j'espère que vous avez retenu l'excellente présentation que nous a faite M. Lance sur le budget, on parle bien du centime additionnel qui est pris sur nos salaires, et on en reste là.

Je pense qu'un geste doit être fait, et j'aimerais même dire aux gens de la gauche qu'ils ne sont pas un monstre pour moi, si réellement, les perspectives ne sont pas si bonnes et bien c'est le moment de le faire. Parce que quand on est vraiment dans l'ennui, c'est quand même les citoyens qui sont toujours en train de payer leurs impôts, et si vraiment la situation se dégrade au point que les plus pessimistes le disent, et bien même Fr. 60.-- par an, on sera peut-être content de les avoir en plus pour acheter une fois par mois des chocolats à ses enfants.

Ayons le courage, et comme l'a dit quelqu'un, le renvoi en commission, c'est botter en touche. Non, ce soir, prenons une décision, si vous dites non, nous l'accepterons, nous ferons peut-être autre chose, mais ayons le courage d'informer, cessons de renvoyer sans arrêt en commission pour renvoyer aux calendes grecques ceci. Dernier argument, il me semble même pour le Conseil administratif, dans un débat honnête, correct, de leur dire ce soir, comment est-ce que ces prochaines

Séance ordinaire du 17 avril 2008

semaines il va devoir préparer leur budget. Nous refuserons le renvoi en commission, et demandons que cette motion soit acceptée en l'état.

M. MIZRAHI : J'aimerais répondre parce qu'il y a quand même des arguments extrêmement démagogiques qui ont été avancés. On a râlé de faire économiser Fr. 50.-- ou Fr. 100.-- à des personnes qui travaillent, par exemple, comme caissier dans un supermarché, ça devient franchement indigne, je m'excuse, vous ne savez pas de quoi vous parlez, ce n'est pas possible. Pour ces Fr. 50.-- ou Fr. 100.-- qui seraient économisés par an, combien de services de la commune vont disparaître ou vont devoir devenir payants, si on a une gestion qui n'est pas suffisamment à long terme. J'aimerais encore juste relever, il y a encore un problème supplémentaire, actuellement avec le boni qu'on a, on n'a pas besoin de contracter de nouveaux emprunts. Si, ensuite, on diminue les centimes additionnels, à terme ce qui risque de se passer, c'est qu'on va de nouveau recourir à l'emprunt, et donc on va augmenter la charge de la commune. Je constate simplement le revirement de la droite qui utilise cet argument dans l'autre sens, pour réduire les dépenses, et là, tout d'un coup, elle l'a oublié.

M. LANCE : J'ai envie de réagir aux diverses interventions concernant ce débat. Premièrement, par rapport à M. Aeschbacher qui prétend que la conjoncture va se poursuivre dans de bonnes conditions en 2008. Je réaffirme que, d'après mes sources, j'ai aussi des sources, cette conjoncture va se stabiliser, même régresser en 2008, et ce n'est pas moi qui l'ai dit, c'est M. Hilier, responsable des finances au canton qui a dit qu'il fallait s'attendre d'ores et déjà à Fr. 90 millions de recettes fiscales en moins sur le canton, c'est le premier élément à prendre en compte.

Deuxième chose, concernant ces Fr. 14 millions d'excédent et je l'ai dit tout à l'heure, je regrette que M. Golay ne soit pas arrivé à l'heure pour écouter ma présentation des comptes et la détermination du Conseil administratif par rapport à notre position sur cette baisse du centime additionnel dans ces Fr. 14 millions, il y a uniquement Fr. 4,9 millions de progression des recettes fiscales 2007. Tous les autres éléments, ce sont des éléments exceptionnels, et surtout des rattrapages au niveau de 2003-2004-2005 et 2006. Par conséquent, on ne sait pas ce que va donner l'année 2008 au niveau des recettes fiscales.

Troisième chose, quand j'entends que nous comparons Lancy, ville suburbaine de 27'500 habitants à Genthod, qui a baissé son centime additionnel c'est vrai, à moins de 30 centimes, cela me fait sourire, parce que Genthod n'a aucune infrastructure, n'a aucune prestation à la population, je ne pense pas qu'elle ait une crèche à financer. Je répète encore une fois qu'à Lancy, par rapport à notre développement qui est la continuité du développement de la ville de Genève, nous devons faire face à de multiples prestations à la population, que ce soit dans la situation actuelle ou dans une situation future, en rappelant que nous avons trois grands quartiers qui vont se développer, la Chapelle-les-Sciers, les Marbriers et Sovalp. Par conséquent, il faut nous préparer à augmenter nos prestations à la population. Evidemment, c'est vrai que pour une baisse de 2 centimes, cela va faire Fr. 50.-- à Fr. 100.-- d'économies annuelles au niveau fiscal par exemple pour un couple marié à Fr. 100'000.-- de revenus bruts, mais en même temps, pour ce couple marié, nous devons mettre en place des infrastructures et surtout des prestations qui vont coûter beaucoup plus cher que l'économie apportée à ces personnes.

J'entends aussi des contradictions par rapport à certaines positions des partis UDC, MCG, ULR lors du vote sur le budget, il me semblait, je n'ai pas le temps de relire tous les procès-verbaux, que ces groupes avaient dit, c'est scandaleux, ce budget 2008, il n'y a pas assez de boni, vous présentez un budget qui n'est pas assez bénéficiaire. Je rechercherai l'intervention dans le procès-verbal du mois de novembre. Je suis presque sûr que c'est l'un de vos partis qui a dit cela. Il y a donc des contradictions.

Séance ordinaire du 17 avril 2008

Au sujet de la péréquation, ce ne sont pas les partis qui travaillent dessus, ce sont les magistrats communaux. Ce sont les communes, qui, à la demande du Conseil d'Etat, ont constitué un groupe de travail oeuvrant depuis l'automne passé. J'en fait partie et je peux vous dire que ce n'est pas simple, lorsqu'il faut tenir compte d'une commune, comme Cologny ou Genthod, alors que d'autres communes comme Vernier, Onex tirent la langue. Je peux vous dire que c'est quelque chose qui n'est pas facile à mettre en place, et encore une fois, comme je l'ai dit tout à l'heure, baisser d'un centime additionnel actuellement, alors que cette nouvelle péréquation n'est pas mise en place, je trouve que c'est très très dangereux.

Encore une fois, le centime additionnel est l'un des critères pour beaucoup de choses, comme la péréquation, le fonds d'équipement communal, la part privilégiée, et par rapport à l'indice de capacité financière. C'est sûr que si nous baissons de 2 centimes, nous recevrons beaucoup moins des autres communes, cela est clair et net.

Par rapport au renvoi à la Commission des finances et gestion des immeubles locatifs, je suis tout à fait d'accord de venir avec cette problématique. Là aussi, il y a une contradiction par rapport à vos partis, parce que vous avez demandé, à cor et à cri, une augmentation des séances pour l'élaboration du budget, et maintenant, vous refusez de renvoyer ce sujet en Commission des finances et gestion des immeubles locatifs. Je crois que c'est une opportunité pour vous d'en discuter ouvertement. Certainement, nous ferons des simulations avec notre Service financier pour voir ce que donne une baisse de 2 centimes additionnels par rapport peut-être aux comptes 2007, et ensemble, nous allons élaborer ce budget. C'est clair que si vous décidez aujourd'hui de baisser de 2 centimes et que tout d'un coup, au niveau des estimations des recettes fiscales que nous allons recevoir au mois de septembre, on s'aperçoit qu'il y a une grosse diminution, alors il faudra envisager de couper dans certaines prestations que ce soit les crèches, le sport, etc. Je vous engage à y travailler dès maintenant en Commission des finances et gestion des immeubles locatifs tous ensemble, et que nous ayons tous la même information.

Au niveau des transferts de charges, cela fait la troisième année que nous les avons intégrés dans nos comptes, M. Golay, vous le savez très bien. Cela fait la quatrième année que l'Etat prélève plus dans les communes avec l'augmentation de la taxe d'encaissements des impôts et la part communale à la redistribution aux communes frontalières. Ces prélèvements alimentent le fonds d'équipement communal qui doit assumer des charges assumées jusque là par l'Etat. Donc cela n'est pas nouveau ce transfert de charges, cela fait 4 ans qu'on en parle !

Encore une fois, notre commune, vous le voyez très bien, avec tous les projets que nous discutons lors de ces séances, que ce soit aux travaux et constructions ou à l'aménagement du territoire est une commune qui bouge, nous nous développons tous les jours. Je discutais dernièrement avec le responsable des finances de la commune de Cologny, il était complètement perturbé, parce qu'il n'avait plus aucun actif à amortir, il ne savait pas quoi proposer comme investissement à Cologny, parce qu'ils n'ont pas besoin de crèche, pas besoin d'Agorespace, ni de terrain de foot. Nous sommes dans une configuration complètement différente de ces communes, et il faut en tenir compte.

Mme JUILLERAT VAN DER LINDEN : Je voulais juste dire que, par notre proposition de renvoi en Commission des finances et gestion des immeubles locatifs, il n'est pas du tout question de noyer le poisson et d'éviter de discuter d'une éventuelle partielle redistribution de ce bénéfice à nos concitoyens, mais de ne pas l'envisager sous forme d'une réattribution linéaire avec une baisse unilatérale du centime additionnel, mais éventuellement, envisager d'autres pistes, raison pour laquelle, nous voulons en discuter en commission.

M. ANNEN : Je me réjouis de voir le Conseil administratif qui a déjà commencé à travailler sur notre motion, puisqu'il a déjà des projections sur des coupes à Fr. 100'000.--. Maintenant, j'entends dire ça

Séance ordinaire du 17 avril 2008

et là, c'est vrai que 2 centimes additionnels ce n'est pas grand chose, maintenant, si vous voulez, on peut changer la motion et demander 20 centimes, comme cela ça représentera quelque chose. A partir de là, il n'y a pas de problème, il y a un moment où il faut essayer de rester crédible.

Oui, M. Lance, je suis d'accord avec vous, il y a des résultats qui sont exceptionnels dans la présentation de ces comptes, des rattrapages 2003-2004-2005 et 2006, j'imagine que l'année prochaine, on aura des rattrapages 2004-2005-2006 et 2007, et l'année d'après, on aura de nouveau la même chose. Cela fait quand même 8 ans qu'on ressort des résultats positifs, à un moment, il y a peut-être un courage à avoir, ce courage on l'a. J'entends bien Mme Juillerat van der Linden, nous dire que le renvoi en commission c'est pour savoir si c'est plus aux pauvres, plus aux riches, moins aux riches, plus à ceux qui viennent, moins à ceux qui partent. Mais, il est clair qu'à ce niveau-là, on va perdre du temps et il est clair que là-dessus, vous ne noyez pas le poisson mais vous l'empêchez de respirer pendant à peu près 3-4 mois. Si c'est votre volonté, et bien nous l'accepterons, mais en tous les cas, votez ce soir.

Oui, c'est vrai que M. Hiler a dit ça va aller mal, il est clair que M. Hiler ne peut clairement pas baisser les impôts, donc il ne va pas dire que ça pourrait aller bien. Il y a des sources différentes, à l'époque, certains disaient que Swissair se portait bien et d'autres qui disaient, attention à Swissair, et bien, il y en a un qui s'est trompé. On a pris notre parti, mais arrêtons les discussions d'un côté comme de l'autre. Je pense que le renvoi en commission n'apportera pas grand chose. Si la démocratie décide un renvoi en commission, on s'attellera avec vous à étudier vos propositions, et j'espère que vous nous écouterez aussi.

M. GOLAY : Lorsque j'entends M. Lance, j'entends le débat des années 80. Le Conseil administratif avait essayé de semer le trouble, la panique par rapport à ce qu'allait coûter la baisse du centime additionnel. Je vous rappelle que c'est dans les années 80 que nous avons eu la dernière baisse du centime additionnel. Je constate qu'aujourd'hui, on a survécu et puis bien même au-delà, puisqu'on a des comptes qui sont totalement positifs, puisque vous l'avez dit, que tout allait bien.

Je regrette, je n'ai pas la même écoute que M. Lance par rapport à la présentation des comptes de M. Hiler. M. Hiler a dit que dans les Fr. 786 millions de boni, il y a plusieurs centaines de millions, Fr. 400 millions qui sont dus à des correctifs, qu'on ne retrouvera peut-être pas forcément l'année prochaine. Le boni de l'année prochaine ne sera pas moins de Fr. 500 millions et il faut savoir qu'il y a eu pas mal de provisions par rapport à ces Fr. 786 millions qui ont été annoncés aux comptes, il y a des provisions qui ont été faites. Certainement, le résultat était beaucoup plus important que ces Fr. 786 millions.

Quel est le risque aujourd'hui, la croissance, c'est faux, il y aura un léger ralentissement au 2^{ème} semestre, mais la croissance annoncée pour 2009 sera positive, ce qui est annoncé par l'Economie suisse et tous les analystes financiers. Je pense qu'on ne prend pas beaucoup de risques à baisser de 2 centimes additionnels sur un boni de Fr. 14 millions. Où est donc le risque ? Si on peut encore baisser une part de la dette avec le surplus qui restera par rapport à cette baisse du centime additionnel, je pense que le risque est moindre. Ayons le courage de montrer un signe, un signe symbolique à notre population en baissant ce centime additionnel.

M. LUSSI : Que M. Lance se rassure, je ne vais pas aller plus en avant dans le débat ou dans une controverse avec lui. J'ai simplement relevé le 10 avril, suite à la présentation des comptes de M. Hiler, qu'il y avait un petit article avec un graphique, pour les grands internautes, ils vont sur le site de la *Confédération du département fédéral des finances publiques*, il y a la statistique annuelle des dépenses publiques en francs par habitant, cantons et communes. Le canton de Genève est le champion suisse toutes catégories de la dépense par habitant à la hauteur de Fr. 19'576.--. Pour juger avec quelque chose d'à peu près égal, prenons le canton de Zurich, qui lui est à Fr. 13'253.--. J'ai bien

Séance ordinaire du 17 avril 2008

aimé la conclusion de ce site, à l'attention des politiciens : " il serait bien qu'ils puissent nous dire comment font les autres pour semble-t-il ne pas être plus malheureux que nous, avec de meilleurs comptes ". Je crois que c'est aussi à méditer, et on ne va pas jeter dans la pauvreté la commune de Lancy en enlevant ces deux petits centimes.

M. LANCE : Je voudrais juste rajouter par rapport à l'intervention de M. Golay, il a tendance à comparer les années 2007-2008 aux années 1987-1988, lorsqu'il était Conseiller municipal vigilant. Il s'est arrêté pendant 20 ans. Il est revenu comme Conseiller municipal MCG au mois de juin, simplement lui dire dans les années 90, nous avons connu des années difficiles, je peux vous le dire, j'étais Conseiller municipal, nous avons dû rechercher des économies à coups de Fr. 100.--. Nous avons même pensé à faire payer les verres au carnotzet après le Conseil municipal, parce que nous recherchions des économies. Nous avons demandé au personnel de faire un effort par rapport à leurs salaires, nous avons supprimé l'indexation et stoppé le mécanisme salarial, il l'a accepté. Il ne faut pas dire que nous avons toujours navigué dans la largesse, nous avons connu des années difficiles. Ces années difficiles peuvent tout à fait revenir un jour ou l'autre, il y a eu un trou dans votre carrière de Conseiller municipal, il faut peut-être vous en rappeler.

M. VITALI : Je suis un peu novice dans les comptes mais j'ai compris plus ou moins l'explication. Il me semble, avec mes collègues Socialistes, Verts et PDC, qu'il serait judicieux de renvoyer en commission pour la simple et bonne raison qu'il sera intéressant de savoir à combien cela se chiffre, que ce soit quelque chose de bien discuté en commission. D'autre part, il me semble que les commissaires s'imaginent que le poisson va être noyé, je ne sais pas pourquoi, alors qu'il y aura une discussion, un débat et forcément une votation. A mon sens, c'est très judicieux de renvoyer cela en commission.

M. MATHIEU : Dans ce débat chacun a défendu ses idées, ce pourquoi il était venu ici. Je crois que le système de répartition du centime additionnel quand on en supprime, provoque une injustice. Je ne veux pas donner des chiffres comme cela à la tête de tout le monde, mais je vais reprendre deux chiffres qui ont été dits par M. Annen et par M. Golay. M. Annen a dit 20 %-80 % et M. Golay a dit Fr. 2 millions, donc en votant ces 2 centimes additionnels, on est prêts à faire un cadeau de 1,6 million à 20 % de la population, alors que le 80 % de la population va devoir se répartir Fr. 400'000.--. Cela je le trouve injuste et c'est pour cela qu'il faut qu'on en discute en Commission des finances et gestion des immeubles locatifs.

M. LINGG : Je vous propose que nous passions aux votes. Tout d'abord, le vote pour un renvoi en Commission des finances et gestion des immeubles locatifs.

M. GOLAY : Je propose que ce vote se fasse à bulletin secret.

M. LINGG : M. Golay nous propose que ce vote se fasse à bulletin secret. Pour que le vote se fasse à bulletin secret, il faut 1/3 du Conseil en sa faveur, alors que celles et ceux qui veulent un vote pour le renvoi en Commission à bulletins secrets lèvent la main.

Le vote à bulletin secret est accepté par 12 oui.

Nous allons donc procéder au vote à bulletin secret.

Le renvoi de la motion à la Commission des finances et gestion des immeubles locatifs est accepté par 21 oui – 13 non. (Voir Annexe).

Séance ordinaire du 17 avril 2008**17. MOTION DU GROUPE UDC « ARRETONS DE PRENDRE LES PROPRIETAIRES DE CHIENS POUR DES VACHES A LAIT ! »**

M. FLOREY : Sur 45 communes que compte notre canton, 19 d'entre elles surtaxent les propriétaires de chiens, ce qui en fait une minorité. Vous l'aurez compris, il s'agit également d'une petite baisse d'impôt.

D'autre part, j'apporterai une modification dans la liste des considérants. En effet, lorsque je suis allé acheter les médailles de mes chiens, j'ai été surpris de constater que, pour des raisons bassement financières, la Ville de Genève a décidé également de surtaxer l'impôt sur les chiens, contrairement à ce qu'elle avait toujours déclaré.

Il s'agit également pour mon groupe de faire passer notre commune du bon côté de la barrière, en démontrant à la population qu'après le refus de la motion UDC-Lancy du mois dernier, la commune n'est pas définitivement une commune anti-chiens. Sans quoi, les propriétaires de chiens pourront cette fois déclarer, à l'instar de ce qui est affiché dans la commune : « Non, nous ne sommes plus bien à Lancy ».

M. LINGG : Nous allons voter sur cette motion.

Motion refusée par 23 non - 3 oui – 7 abstentions. (Voir Annexe).

18. DELIBERATION DU GROUPE UDC POUR L'INSTAURATION D'UN MORATOIRE D'UNE DUREE DE 10 ANS SUR LES ZONES 30 KM/H ET ZONES DE RENCONTRE (20 KM/H)

M. FLOREY : L'office cantonal de la mobilité a déclaré clairement que d'ici 2020, la circulation aura augmenté de 20 à 30 %.

Pour nous, il s'agit d'attendre une dizaine d'années afin de pouvoir analyser la situation et, le cas échéant, prendre au besoin les mesures qui s'imposent ou, si, comme l'autorise cette délibération, une partie de la population en fera la demande justifiée.

M. LINGG : Nous passons directement au vote de cette délibération.

Délibération refusée 29 non – 4 oui. (Voir Annexe).

19. DELIBERATION DU GROUPE UDC MODIFIANT LA DELIBERATION DU 4 JUIN 2007 AUTORISANT LE CONSEIL ADMINSTRATIF A PASSER DES ACTES AUTHENTIQUES CONCERNANT LES CESSIONS AU DOMAINE PUBLIC ET LES CONSTITUTIONS DE SERVITUDES AU PROFIT DE LA COMMUNE

M. FLOREY : Lors de la délibération du 4 juin, nous nous étions opposés à cette délibération. Le but de cette modification n'est pas de voter à nouveau contre cette délibération, mais pour nous, c'est un moyen de garder le contrôle. Si effectivement, le but de la délibération du 4 juin était de faire

Séance ordinaire du 17 avril 2008

confiance au Conseil administratif en lui déléguant la possibilité de passer des actes authentiques, il n'est pas question pour nous d'avoir une confiance aveugle.

C'est pourquoi, nous demandons, comme le dit le texte, qu'une fois par année, le Conseil administratif fasse un rapport expliquant les objets qu'il a signés, le cas échéant, ceux qu'il a refusés, et que l'on puisse délibérer sur ce rapport. Comme cela, chaque groupe pourra avoir une position, et si les décisions prises par le Conseil administratif ne satisfont pas le Conseil municipal, au besoin, nous pourrions révoquer cette délibération en tout temps.

Délibération refusée 25 non - 3 oui – 5 abstentions. (Voir Annexe).

20. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS

M. AESCHBACHER : Quelle n'a pas été ma surprise en remontant la route du Grand-Lancy vendredi dernier de constater la présence d'un nouveau drapeau sur les mâts érigés devant la mairie de Lancy, en plus de nos traditionnels drapeaux lancéen, genevois et suisse.

Je me suis alors demandé, si lors de la dernière séance du Conseil municipal, séance à laquelle je n'avais malheureusement pas pu participer, le Conseil municipal avait peut-être voté le jumelage avec Nueva Helvecia en Uruguay. Puis, m'étant rappelé que le drapeau de l'Uruguay était bleu et blanc, je me suis dit que ce n'était pas pour cela que ces couleurs safran, blanc et verte avaient été dressées.

Alors, j'ai pensé que c'était peut-être le président du municipal qui avait convié des amis irlandais à une dégustation de whisky, mais je me suis rappelé qu'il préférait le whisky écossais, et que le sens des couleurs ne correspondait pas au drapeau irlandais.

N'ayant pas trouvé de réponse à ma question de savoir pour quelle raison le drapeau indien, puisqu'il s'agissait de celui-ci, flottait vendredi dernier sur les mâts de la Ville de Lancy, je me tourne vers le Conseil administratif pour obtenir cette réponse.

Mme DILONARDO : J'ai distribué avant la séance les petits fascicules traditionnels de la kermesse du Muguet. Cette kermesse est plus qu'une fête paroissiale, c'est une fête communale et je vous invite tous à y participer.

M. ZEHFUS : Je rappelle à tous ceux qui veulent venir encourager nos 5 candidats, dont 2 valeureuses candidates qui vont participer à la 31^{ème} course pédestre des Conseillers municipaux à Bernex samedi, le départ est à 16.45 heures, venez les encourager, j'y serai.

M. AESCHBACHER : Etant donné que nous sommes dans les parties festives, j'aimerais vous annoncer, qu'en concertation avec les groupes MCG et UDC, nous porterons le sujet de la baisse du centime additionnel devant le peuple, afin qu'il puisse lui-même décider de ce qu'il souhaite avoir.

M. LANCE : J'ai une réponse concernant le fameux drapeau indien. Effectivement, on m'a demandé de célébrer un mariage vendredi passé, c'était un mariage entre une suisse déléguée au CICR de profession et qui travaille actuellement pour une mission en Inde, elle se mariait avec un ressortissant indien. Ses amis m'ont demandé s'il était possible de dérouler un drapeau indien sur le mât le jour du mariage. J'ai accepté et c'est pour cela que vendredi après-midi, il y avait un drapeau indien devant la mairie. Ce drapeau a été enlevé le samedi matin.

Séance ordinaire du 17 avril 2008**21. QUESTIONS DU PUBLIC**

Il n'y en a pas.

M. BAERTSCHI : Ce n'était pas prévu que nous devions rajouter un point, mais comme M. Florey va nous quitter, il est d'usage que les éloges soient faites par le Maire, et je me prête bien volontiers à ces éloges. Aujourd'hui, vous n'avez pas été digne de réussite, mais néanmoins, à votre représentant, je ne sais pas qui va vous remplacer, je lui souhaite plus de réussite. Vous avez été depuis quelques mois au Conseil municipal extrêmement actif avec votre groupe et vous-même et une collection de motions et de délibérations. Vous avez siégé à la Commission de l'aménagement du territoire et à la sécurité, et je pense que vous allez continuer au Grand Conseil dans d'autres commissions. Nous vous souhaitons bien entendu une grande carrière politique. Vous avez fait vos armes ici comme vous l'avez dit, je crois qu'au Grand Conseil, les armes sont un peu plus difficiles à affûter, néanmoins, bonne chance, M. Florey. Je vous remets au nom des autorités de Lancy un petit cadeau.

M. FLOREY : Je vous remercie.

M. LINGG : Je prends également congé de M. Florey en lui rappelant que, même s'il n'est plus membre de cette enceinte, et que s'il ne siège pas dans une commission du Grand Conseil, il est toujours le bienvenu dans le public ainsi qu'au carnotzet après les séances.

La séance est levée à 22 heures 45.

Le Secrétaire :

Damien BONFANTI

Le Président :

John LINGG